

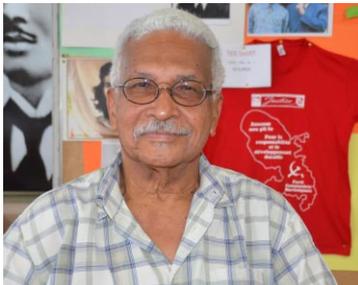
CAF de Martinique et Logement Social :



« On fait ce qu'on dit et on dit ce qu'on fait »

Rencontre avec Rodrigue Duféol, Vincent Pintard, et Maëly Lugsor...

CTM & ARGENT



Michel Branchi :

Est-il vrai que l'argent dort à la CTM ?

Yan Monplaisir :

L'investissement de la CTM doit refléter l'ambition et le dynamisme que nous voulons pour le territoire !

Fred Lordinot :

Une majorité disloquée, un conseil Exécutif affaibli

Affaire Séguineau :

L'avis de Christian de Joannis de Verclos



D.J, organisateur de spectacles

MICKAËL LÉTON

« Ma marque de fabrique, c'est la rigueur et cela donne aux gens envie de venir... »

2021 sé lanné Jala



An krey matjè, sirtou an fransé, té sanblé pou té sa fè moun wè sa yo ja podui ek ka kontinié fè kom liv.

Pas anba gwo pié-fonmajé nou-an tout moun konnet olwion latè, ek yonn dézot piébwà ki ja risivrè pri, té ni anlo dot ti-piébwà ki pa vié-zeb. Délè menm, sé épi sé ti-zeb-tala oben sé fèy piébwà-tala ou pé fè an bon dité pou soulajé'y. Twa madanm saj péyi Matinik-la éti ou pé trouvé non yo, kontel : Sabin, Arlet, épi Jala désidé an désanm 2017 fè an sanblé épi lotorizasion Lanméri Fodfrans pa koté Espace Camille Darsières. Nou té an bon tjezèn matjè, ek lamenn apré, lé SAJ propozé nonmen group-la « *Les Auteurs de Martinique* ».

Katran apré, nou aprochan 58 adan group-la. Eben group manmay-tala apré an bel lidé Arlet épi Sabin, désidé apré nou tout tonbé dakò, Lanné 2021 SÉ LANNÉ JALA. Anlo manifestasion alantou liv ek alantou sa i ka fè, ké mété Jala a lonnè.

Ni an boug ki mandé Adjilbè : Jala sé kimoun ?

Adjilbè pa pran wotè misié mé i di'y kanmenm : Si ou ka chaché an madanm antrèprenez, ki koumansé matjè poézi, ek ki kité travay biro'y dan an lenprimri pou fè lagrikilti. Apré sa ki fè prop mézon édisión'y « *Les éditions Lafontaine* » ki pibliyé an trantèn liv. An madanm ki enmen kont telman i pibliyé plizié liv kont ba ti-anmay ek jik fè an jounal ba yo i kriyé « *Zanfan* ». Madanm-tala si ou pa konnet-li mandé pou Jeannine Lafontaine. Si ou sav sé ki moun ka fè bwabwa ek ki pa bwabwa pies, sé bien Jala. Ni pasé trantan i ka djoubaté an liv.

Lè boug-la tann sa. I rété boudé djel ouvè, i pa té sav an mandanm si djok té an péyi-a, ki goumen non selman pou lakiltiv, mé pou lakilti tou atè Matinik ek adan dot péyi. Eben Kréyolomaj-tala sé yonn adan dives kanman nou ké jwenn anlè paj Facebook LAM (**L**es **A**uteurs de **M**artinique) Jeannine Lafontaine, Jala ja la épi kont, édisión, bwaba, (marionnette) kom matjez Matinik. Nou pa lé fè ann omaj ba'y lè i pé ké la, pis i Ja La. Nou pa lé atann « *Akoma lonjé pou nou sa miziré tout londjè'y* ». Jala nou, nou jalou'y pas sé an gwo-piébwà ki ja pòté bon flè ek bon fui ba ti-anmay Matinik ek matjoukann péyi-a. Jala mérité respé ek lonnè.

Epi ténasité'y, magré soufrans-li i soufran, i pa ka ladjé an may.

Epi jantiyes-li ek lanmen'y ki pa fèmen pies nou lé ba'y an pal pou nou di'y mèsi ek nou enmen'w Jala. Bel pié konbakok-tala épi flè wouj, jòn tout koulè nou lé di'y mèsi pou tousa i fè ek ka kontinié fè tout oliwon lanné 2021-an.

Lanné-tala sé lanné Jala.

Jid ek LAM

RBR
LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

Ki wol Nou ?

Olivier Ernest JEAN-MARIE titre ainsi un livre de réflexions sur nos pertinences « locales », une interrogation première sur notre rôle dans ce pays tourmenté...

Mais avant de dire ce que me suggère ce titre, je dois préciser comment nous devons rester prudent face à l'épidémie de Covid dont rien n'annonce la fin, même si, comme tant d'autres épidémies, peut arriver sa disparition sans crier gare.

En fait, il n'y a, jusqu'à aujourd'hui, qu'une seule vague épidémique, car c'est la même qui a commencé à frapper sans discontinuer dans nos pays depuis janvier et février 2020.

Et si elle a, au départ, malmenée plus vigoureusement la France c'est probablement lié au caractère massif de la primo invasion, suite à cette manifestation d'envergure dans une rencontre religieuse où plus de 5000 personnes furent en contact avec un ou quelques rares contaminés...

Une seule vague, car chaque fois que vous prenez des mesures restrictives d'envergure, celle-ci se replie pour reprendre vigueur dès l'élargissement des restrictions... Et ainsi de suite...

En cette période de Noël, où les rencontres familiales furent nombreuses il serait miraculeux que l'on n'ait pas, même en période de prétendue pose épidémique, un rebond à la dimension de nos écarts. J'ai appris par exemple que à la Noël, une manifestation, à nuit ouverte, a irradié à la Cité Petit Manoir au Lamentin, avec beaucoup de joie, de chants, de danses, mais très peu de masques et aucune distanciation de précaution : ce serait un miracle de ne pas observer, localement, un « rebond »...

Concernant le vaccin, dont l'existence même est un exploit scientifique, non seulement pour les équipes qui ont « domestiquées » le rôle de l'ARN viral, mais aussi pour toutes les autres, des USA, de Chine ou de Russie qui ont fabriqué un vaccin selon les modes traditionnels, à partir du virus entier, rien ne permet à ce jour, d'anticiper la durée de leur efficacité, même si, heureusement, à partir des premiers échos suite au million de vaccinés à ce jour, aux USA et en Angleterre, aucune conséquence grave immédiate n'a été notée, même s'il faudra attendre encore des mois ou des années, comme pour tous les 10 ou 11 vaccins déjà « obligatoires » dans le système français pour en avoir une idée exacte...

Le vaccin, arrivé en premier sur le « marché, semble n'induire la fabrication d'anticorps que contre une **minime** partie (mais essentielle tout de même) de ce virus (cf: son Arn), dès lors, il y a une possible perversité d'actions, si tant est que dans ses mutations, la partie mutante devient hors de portée des anti-Arn.

Ce virus mutant assez fréquemment semble-t-il, on peut imaginer que ceux des vaccins qui utilisent le corps viral entier pour apprendre à nos organismes à fabriquer des anticorps contre lui, c'est à dire contre toutes les parties de Covid-19, ont peut-être plus de chances d'aider nos organes de défense à le contenir si la mutation en cours ne concerne qu'une infime partie de lui.

Aussi, dans le cas des autres vaccins américains, russes ou chinois (ceux résultant de l'utilisation du corps viral entier...), il se pourrait bien (conditionnel oblige) que leur efficacité devrait être liée au fait d'obliger nos organes de défense de dresser barrière contre **tout** ce petit corps étranger, ce qui sous-entend que l'ajout par le virus d'une mutation x ou y sur une petite partie de son « être » pourrait laisser une immense partie de lui à la portée des neutralisations induites par ce type vaccin.

Ceci dit, tous ceux qui observent à la télévision les déclarations des plus grands scientifiques de la Planète ont acquis la certitude qu'il n'y a pas de vérité absolue, que les faits ont rapidement **malmenés des affirmations péremptoires de telle ou telle sommité**, que la science ne devient « exacte » qu'au bout d'une période plus ou moins longue et donc que seule la durée assoit la vérité scientifique dans les appareils des vérités absolues.

Il reste à souligner que la découverte du vaccin « Pfizer », créé en moins d'un an, un absolu record historique, est liée - semble-t-il - à trois choses :

1 - La puissance des ordinateurs actuels qui auraient permis aux équipes scientifiques chinoises de Shanghai, de séquencer totalement et **très rapidement** « nôtre » COVID-19...

2 - A la sagesse de ces mêmes scientifiques chinois, qui, quoiqu'on en dise, au lieu de garder ce secret pour eux mêmes, en vue d'une rapide et « rentable » exploitation industrielle, ont **tout de suite** transmis leur « découverte » à toutes les équipes scientifiques mondiales...

3 - A la vigilance et au savoir faire de ceux des scientifiques de « Pfizer » qui, à partir ce séquençage, auraient trouver, en moins de 72 heures dit-on, « LA » faille de la bête, et à partir de là de concevoir ce vaccin, dont la fabrication industrielle a pris moins de 9 mois, qui permet la vaccination *de masse en cours* en Grande-Bretagne et aux USA...

Vous aurez compris que le développement de mon argumentation sur l'épidémie actuelle et le vaccin, probablement, salvateur, a fait une grande victime dont m'excusera Olivier Jean-Marie et que nous développerons une autre fois à propos de sa juste, de sa lancinante, de sa pertinente question :
" **KI WOL NOU** "

HENRI PIED

(1) SURTOUT EN CE MOMENT OÙ « NOS » POLITIQUES SEMBLANT S'ENTREDÉCHIRER...

(2) Ce qui donne à chacun le temps de se procurer son livre et de se faire, déjà, une opinion...

Faut-il réviser le mode de scrutin de la Collectivité Territoriale de la Martinique ?



Le Sénateur Honoraire Rodolphe Désiré a publié un très intéressant texte intitulé: « La nécessaire révision du mode de scrutin de la Collectivité Territoriale de la Martinique. »

Selon l'ancien maire du Marin, « le mode de scrutin, retenu pour l'élection des élus de la CTM, a revêtu une importance stratégique sans commune mesure, avec ceux du temps de la double assemblée (Conseil Général et Conseil Régional). Raison « ...d'une nécessaire révision du mode de scrutin retenu actuellement pour l'élection des élus de la CTM afin de garantir la représentativité la plus juste et la plus démocratique possible des élus, en tenant compte des critères, à la fois, géographiques, historiques, démographiques, mais aussi économiques et culturels. »

L'auteur de cette analyse qui a été conseiller général, mais aussi régional, revient sur les élections des 06 et 13 décembre 2015, sur le découpage de manière artificielle en sections qui correspondent aux circonscriptions d'élection des députés sur la base de considérations strictement politiques, ajoute-t-il. Aussi, sur le mode de scrutin, un scrutin de liste à la proportionnelle à la plus forte moyenne à deux tours, sur la base d'une circonscription unique, composée de 4 sections qui correspondent aux 4 circonscriptions servant aux élections des députés. L'Assemblée de Martinique étant composée de 51 conseillers.

S'agissant d'un scrutin proportionnel plurinominal à deux tours avec prime majoritaire (20%) : la liste qui recueille la majorité absolue des suffrages exprimés, reçoit une prime de 11 sièges et les sièges restants sont attribués à toutes les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Ce n'est que si aucune liste ne recueille la majorité absolue, qu'un deuxième tour a lieu : la liste arrivée en tête au

second tour reçoit la prime de 11 sièges (la priorité est de dégager une majorité, d'où le principe d'une prime majoritaire) et les sièges restant sont attribués à toutes les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

L'auteur de relever « la très inégale représentativité des communes encouragée par le découpage par sections sur la base du nombre d'habitants. »

Mais pour Rodolphe Désiré ce ne serait pas l'Assemblée unique qui poserait problème mais bien son mode électoral qui entraîne deux effets pervers :

Il favorise des alliances contre nature sur le plan politique ce qui ne permet pas de bien déterminer la philosophie de la liste, phénomène aggravé par l'attribution d'un bonus de 11 sièges « venant bafouer la vraie représentation démocratique de l'électorat et permettant à la majorité de verrouiller toute discussion ultérieure à l'Assemblée. »

Rodolphe Désiré faisant toutefois le silence sur une hypothèse correspondant à ce qui se passe

actuellement au sein de cette majorité, pourtant renforcée par la prime majoritaire: une implosion politique de la dite majorité au motif d'une pratique contestée du pouvoir par le Conseil exécutif... Situation permettant des votes à majorités différenciées, selon les décisions à prendre. De manière totalement démocratique, comme quoi même en politique il ne faut pas blâmer une contrariété !

En cas de démission d'un seul membre de l'exécutif, c'est tout l'exécutif qui est démissionnaire

et dans ce cas-là les membres de l'exécutif ne peuvent pas retrouver leur siège à l'assemblée.

« *C'est ce mode électoral qui a entraîné une dilution des positions idéologiques de tous les groupements et partis politique du pays et dont il convient aujourd'hui de faire évoluer vers un modèle plus juste et plus démocratique.* »

Aussi nous est-il dit que la première et la seule mesure à envisager est une révision en profondeur du mode électoral pour permettre une meilleure expression de la démocratie dans le pays, avec une assemblée élue par des composantes du territoire réparties en cantons ; au scrutin de liste majoritaire à deux tours intégrant un vote à la proportionnelle (pourcentage pour la répartition des sièges) ; avec élimination des listes ayant obtenu moins de 5%.

Une hypothèse élaborée sur la base de 9 cantons répartis sur 34 communes pour un total de 380 435 Habitants par le PPM, retenue par l'analyste.

De même que la suppression de dispositions considérées comme anti-démocratiques :

- la prime majoritaire de 20% qui devrait être ramenée à 5% pour rétablir l'équilibre démocratique;

- le principe selon lequel la démission d'un membre au niveau de l'exécutif local ne permette pas à ce membre démissionnaire de retrouver un poste au niveau de l'assemblée locale.

« *Ces dispositions devraient éviter que les mouvements et partis politiques se voient obligés de faire le grand écart à priori ou a posteriori, pour composer leurs listes aussi bien au premier tour, qu'au second tour des élections* »,

précise Rodolphe Désiré.

Par « *grand écart* », il entend le fait que la Martinique n'est composée aujourd'hui que d'une seule circonscription, ce qui contraint les candidats têtes de liste « *de faire le grand écart entre Grand-Rivière et Sainte-Anne pour composer leurs listes au détriment des critères géographiques, démographiques, économiques, historiques et culturels nécessaires pour une bonne représentativité de la population ; tel que le faisait le système cantonal.* »

Où entraîne que le second tour ne puisse conduire qu'à des situations tragiques telles que nous l'a montré le scrutin du 13 décembre 2015 :

« *...Une coalition jamais imaginée antérieurement entre les indépendantistes et la droite départementaliste.* »

Pour Rodolphe Désiré il s'agit d'assurer « *une vraie représentativité du pays* » (...) « *le découpage en cantons garantissant ... la prise en compte de l'ensemble des critères géographiques, démographiques, économiques et historiques nécessaires pour assurer la légitimité démocratique du découpage opéré.* »

Et la conclusion de ce routier de la politique tombe comme un couperet:

« *... On peut se poser la question de savoir pourquoi depuis 2015, les 2 DROM d'outremer qui ont choisi le régime de l'assemblée unique, Martinique et Guyane, vont beaucoup plus mal que ceux qui ont conservé la double assemblée (Département et Région, c'est-à-dire la Réunion et la Guadeloupe.*

Où est l'erreur ? »

Gageons qu'aucune réponse ne sera apportée à cette pertinente question, singulièrement dans le contexte actuel où tous les acteurs politiques de ce pays ont le regard rivé sur le renouvellement de la gouvernance de la collectivité.

Faudra-t-il que comme en 2015 la mise en marche de la réforme institutionnelle soit imposée par Paris ? Dans ce cas, il faudra attendre longtemps quand on sait qu'autour de cette question l'Élysée entretient le plus grand flou.



Il avait été révélé en effet qu'Emmanuel Macron plancherait sur une nouvelle loi sur les collectivités qui n'est à ce jour pas venue.

Même si on avait pu entendre l'annonce d'un « *nouvel acte de décentralisation* », « *une simplification du millefeuille de notre organisation selon un modèle adapté à chaque région* »...

Le chef de l'Etat a reconnu les dysfonctionnements de la décentralisation actuelle fixée par les lois Defferre de 1982 et Raffarin de 2003. « *Ce temps de décentralisation doit être un temps de clarification des compétences, des responsabilités et des financements* » a-t-il pu dire.

La proposition n'a pas pu aboutir pour cause d'affaire Benalla, de crise des gilets jaunes et de grand débat...

Et le gouvernement actuellement « en guerre » contre l'ennemi sanitaire a certainement d'autres chats à fouetter que de s'attaquer à cette question délicate de la réforme des collectivités !

Gérard Dorwling-Carter.

L'avis de Christian de Joannis de Verclos sur l'affaire Séguineau.



Christian de Verclos (ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts), donne son opinion sur la controverse de la canalisation d'eau potable de SEGUINEAU.

De 1987 à 1992, il a été directeur de la DDST/conseil général, puis directeur général adjoint du conseil général entre 1992 et 2011.

Gdc

« Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'avis préfectoral de mise à l'enquête publique du projet d'établissement d'une servitude publique destinée au rétablissement de la continuité de la canalisation dite de l'UPEP de Vivé au lieu-dit Séguineau, commune du Lorrain, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon avis extrêmement favorable, motivé par les considérations ci-après :

Le projet proposé vise à rétablir la canalisation de diamètre 800 millimètres

emportée le 5 mai 2009 par l'un des nombreux glissements endémiques affectant la rive gauche de la rivière du Lorrain en amont de son

franchissement par le pont de la RN1 au lieu-dit Séguineau.

Il convient de rappeler que l'usine de Vivé, reconstruite par le département de la Martinique, désormais gérée, exploitée, maintenue et entretenue par la Collectivité Territoriale de Martinique, assure le traitement de potabilisation et, singulièrement, d'élimination, du chlordécone et de ses métabolites, de l'eau captée par la prise d'eau située sur la rivière Capot. La capacité a été dimensionnée à l'origine pour pouvoir atteindre 40 000 m³ par jour. L'eau produite est destinée aux usagers de la façade Nord-Est de la Martinique, du Sud et du Centre. Potentiellement, selon la saison et notamment l'intensité des épisodes climatiques de sécheresse, c'est entre un quart et un tiers de la population de la Martinique qui est concerné. Ceci atteste du caractère incontournable et vital des mesures destinées à rétablir à son niveau nominal la capacité de transport de la production de l'usine.

Le tracé projeté permet de s'affranchir significativement des zones de glissements affectant les terrains de la rive gauche de la rivière du Lorrain : il assure donc une sécurité raisonnable à la canalisation dont

l'importance, est majeure pour la Martinique. Il reste le seul réaliste, toutes les autres variantes imaginables se heurtant à des contraintes topographiques, géotechniques ou d'environnement (bâti notamment) insurmontables. Les alternatives sous réseau routier sont quant à elles porteuses de très fortes difficultés techniques dues aux travaux sous circulation, extrêmement pénalisants, coûteux, impliquant de multiples phases et donc un délai global insoutenable ainsi que des préjudices inacceptables pour les usagers comme pour les riverains. Plus qu'un optimum, ce tracé s'avère en réalité le seul réaliste.

L'usine de Vivé a prouvé depuis sa reconstruction ses performances inégalées en matière de fourniture d'une eau saine malgré le niveau élevé des pollutions d'origine anthropique, essentiellement dues aux bananeraies, affectant en amont du captage gravement la rivière Capot et ses principaux affluents traversant des aires de plantations, Falaise, Pirogue, Providence, Madeleine, Saut, Bœuf et Ravine.

Au-delà donc de l'aspect quantitatif lié à la nécessité de mettre à disposition des entités distributrices d'eau situées en aval un débit proportionné à leurs besoins, l'aspect qualitatif est essentiel dans ce dossier. Il s'agit en effet de limiter au maximum le recours à d'autres ressources notoirement insuffisantes en Carême, mais surtout, ne bénéficiant pas de la garantie de qualité, de pureté et d'innocuité de l'eau produite par l'usine de Vivé, de loin la plus moderne, la plus efficiente et la plus stable des unités de captage, prélèvement et potabilisation d'eau de toute la Martinique. Non seulement la population a droit aux volumes nécessaires à satisfaire ses usages

mais encore, la qualité de l'eau délivrée doit être portée à son maximum pour d'évidentes raisons de santé, de salubrité, d'hygiène, de confort et de sécurité de vie. Toute action visant à limiter l'emploi d'autres sources d'approvisionnement alternatives moins fiables répond incontestablement à une attente légitime et à une exigence insurpassable.

Les inconvénients et préjudices sur les parcelles qu'il est envisagé de traverser sont négligeables voire nuls. En effet, le niveau d'enfouissement prévu est totalement compatible avec tout maintien des façons culturales actuelles, a fortiori avec toute évolution ultérieure qui ne pourrait aller que dans le sens d'un travail plus superficiel des couches arables. Il suffit pour s'en convaincre de constater que le passage de l'actuelle canalisation, y compris dans la partie détruite par le glissement de mai 2009, n'a jamais généré de réclamation au motif de prétendues gênes pour les cultures tant son impact sur la sole agraire est imperceptible et négligeable. En revanche, les conséquences pour la population souffrant de pénuries en carême et, en toutes saisons, obligée de se contenter d'une eau de moindre qualité, sont plus que significatives. Ces conséquences mériteraient d'ailleurs une évaluation monétisée globale dont nul doute que le résultat serait sans commune mesure du montant des travaux qui ont dû jusqu'à présent être incessamment

différés et reportés. Le bilan avantages/inconvénients se passe donc de commentaires.

Au-delà des critères quantitatifs et qualitatifs, il y a donc une véritable urgence, y compris économique, à rétablir dans de bonnes conditions le transfert d'eau potable issue de l'UPEP de la Capot. S'il est loisible d'imaginer que certains auraient pu être tentés de mettre à profit cette réelle urgence pour mobiliser une pression intéressée et en tirer quelque avantage, force est de constater que les motifs de blocage des travaux de réparation paraissent dérisoires.

Il serait d'ailleurs présomptueux, voire insolent, d'imaginer que les travaux excellemment menés lors du premier établissement de la canalisation par la Direction Départementale de l'Agriculture sous l'autorité du Préfet dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage départementale auraient fait fi des règles de droit afférentes au respect des propriétés privées et à la juste compensation des inconvénients le cas échéant allégués. Cette hypothèse est d'ailleurs aisément balayée par le fait qu'aucune réclamation n'a jamais été, là non plus, présentée par aucun des propriétaires intéressés.

Et en tout état de cause, bien que certains auteurs estiment que la théorie de l'usucapion ne s'applique pas aux canalisations souterraines car invisibles et indéterminées, ce n'est

pas le cas pour la parcelle D1379 dont le propriétaire est signataire de la convention du 16 juin 1980, attestant de sa parfaite connaissance de la présence du tuyau visé en son premier article. Il pourrait en découler, sous réserve de l'appréciation souveraine du juge que, sans faire obstacle au versement de l'indemnité de 3000 € proposée par la lettre recommandée de la Collectivité Territoriale de Martinique datée du 20 novembre 2020 pour le nouveau tracé, un examen plus attentif du dossier conduise à retenir l'illégalité du versement de 92 347,46 € précédemment liquidé et à exiger son remboursement, le département étant de fait déjà propriétaire de la bande de terre traversée par l'ancien tracé ou tout au moins investi d'une servitude sur celle-ci.

En conclusion, je réitère mon avis extrêmement favorable à l'instauration de la servitude objet de la présente enquête, en l'assortissant de deux recommandations : déclarer l'urgence de la réalisation des travaux et réexaminer la licéité du versement antérieur d'une indemnité afférente à l'ancien tracé.

Je reste à votre disposition pour tout complément éventuel et vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes cordiales salutations.

**Christian
de Joannis de Verclos,
Ingénieur Général des Ponts et
Chaussées Cl. Exc. - ER**

NB : j'adresse copie de cet avis, par courtoisie et pour leur parfaite information, à M. Stanislas Cazelles, Préfet de la Martinique, à M. Antoine Poussier, secrétaire général de la Préfecture, à M. Jean-Michel Maurin, Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, à M. le Docteur Jérôme Viguier, Directeur Général de l'Agence Régionale de la Santé. »



Yan Monplaisir :

« Cela illustre l'état dans lequel se trouve la gestion de ce problème de l'eau... »



Yan Monplaisir, lors de la conférence de presse relative aux recours déposés (MI)

Suite aux récentes coupures d'eau ayant impacté nombre d'habitants de Saint-Joseph, nous avons sollicité le maire de la commune, Yan Monplaisir, afin d'en savoir plus*. Un édile qui, en outre, ne manqua pas de fermement réaffirmer ses positions dans le « dossier » dit de "Séguineau". Entretien.

Antilla : Qu'en est-il, aujourd'hui, de cette situation impactant nombre de josphins ?

Yan Monplaisir : Au moment où je vous parle, ils (les opérateurs concernés, ndr) auraient redémarré les pompes qui alimentent les réservoirs. Il y a 11 réservoirs à Saint-Joseph, dont 5 qui s'étaient vidés. En principe quand les pompes ne fonctionnent pas, un dispositif d'alerte est censé se déclencher - je vous dis ça parce que c'est ce qu'on m'a expliqué -, la panne provenait d'une armoire électrique mais on n'avait pas entretenu les batteries qui sont censées servir de dispositif de secours pour alerter les services. Par conséquent les pompes sont restées sans fonctionner pendant un certain temps, les réservoirs se sont donc vidés et il faut donc procéder à leur rem-

plissage. Tout ceci n'aurait jamais dû arriver, et cela illustre l'état dans lequel se trouve la gestion de ce problème de l'eau. Nous en Martinique, sommes ceux qui payons l'eau la plus chère de France. Et quand les martiniquais ne payent pas on leur coupe très rapidement l'approvisionnement en eau... Au moment où nous parlons, certains quartiers de Saint-Joseph ont été alimentés dans la nuit, d'autres le seront dans la journée, et j'espère que progressivement on reviendra à la normale. Mais c'est d'autant plus paradoxal, parce que les sources d'approvisionnement en eau de la Martinique sont largement sur la commune de Saint-Joseph. Donc s'il y a un endroit où il ne devrait pas y avoir d'excuse(s) c'est bien sur cette commune. Si on avait changé et entretenu les batteries, qui sont censées déclencher les alertes, nous aurions été justement alertés tout de suite du fait que les pompes ne fonctionnaient pas, et nous aurions tout de suite remis les choses en marche. Or il a fallu attendre que le déclenchement se fasse quand les réservoirs ont été vidés. Dans un contexte déjà tendu et en pleine période de fêtes, c'est quand même invraisemblable.

« Quand quelqu'un d'averti alerte les citoyens, il faut que ceux-ci écoutent cette personne »

Combien de personnes cette situation impacte ou impactait-elle ? Et depuis combien de jours ?

Cette situation impacte à peu près la moitié de la population josphine, car il s'agit des réservoirs qui alimentent la partie la plus peuplée de la commune : les quartiers de Gondeau, Palmiste, Jambette et le bourg. Mais tout est parti du réservoir de Séailles, qui alimente les quartiers de Séailles et Chapelle où il y a beaucoup d'habitants. Je pense que plus de la moitié de la population est concernée.

Les responsables de l'approvisionnement en eau sur la commune ont-ils, dans leurs échanges avec vous, reconnu ce manquement que vous décrivez ? Ont-ils invoqué d'autres explications ?

Les responsables avec lesquels j'ai été mis en relation ont reconnu les faits et admis qu'ils étaient en faute.

Après avoir écouté vos récentes communications sur cette situation à Saint-Joseph, j'ai le sentiment que cet « incident » a renforcé votre envie manifeste de dénoncer un certain nombre de problématiques dans ce vaste « dossier » de l'eau en Martinique : je me trompe ?

Vous ne vous trompez pas ; cela fait longtemps que je dis ça mais malheureusement je n'étais pas suffisamment entendu. Je pense que l'opinion publique n'était pas prête à entendre ça : elle ne souciait pas de cette situation, simplement parce qu'elle n'était pas "concernée". Aujourd'hui que les citoyens sont directement concernés, ils sont plus ré-

ceptifs à ce que je dis. Mais quand quelqu'un d'averti alerte les citoyens, il faut que ceux-ci écoutent cette personne, pas qu'ils se disent 'mais je ne vois pas de quoi il parle'. Et dans cette affaire de Séguineau, on est dans une situation qui est tout aussi ubuesque.

« C'est devenu très politique parce que ce sera un argument de campagne électorale pour eux... »

C'est-à-dire plus précisément ?

Ce propriétaire terrien fait valoir son droit, il obtient du *Conseil général*, en 2015, une proposition de l'indemniser à hauteur de 450.000 euros, et il refuse cette proposition, considérant que cette somme n'était pas suffisante. Puis arrive la CTM et au lieu de continuer les discussions avec ce propriétaire terrien et d'essayer de lui faire entendre raison, on décide, parce que ce propriétaire est un **béké**, qu'on va lui faire rendre gorge. En mai dernier, nous leur demandons (Yan Monplaisir parle de l'exécutif de la CTM, ndr) d'engager sérieusement des discussions avec ce propriétaire : ils ne le font toujours pas. En juin dernier les élu.e.s de l'Assemblée de la CTM, agacé.e.s devant l'immobilisme, leur disent d'accepter la nouvelle proposition transactionnelle – puisque ce propriétaire, pour en finir, dit 'vous m'aviez proposé 450.000 euros mais j'accepte **225.000 euros**, donc la moitié'. Cela paraissait raisonnable donc on leur dit 'donnez-lui cette somme, finissons-en, faites passer les tuyaux et dans 3 mois c'est réglé'. Hé bien non, le président du *Conseil exécutif* et un conseiller exécutif s'entêtent, trouvent toutes sortes d'artifices, font intervenir le préfet – lequel n'a pas transmis la décision* de l'Assemblée au 'contrôle de la légalité'. Résultat, les tuyaux ne sont toujours pas posés, les travaux ne sont toujours pas faits et nous sommes en décembre, avec bientôt le **Carême**... Voilà le genre de décisions conduisant à des impasses, parce que ces gens-là n'ont pas l'esprit pratique, pragmatique. Même si on est fâché avec quelqu'un, parfois il faut savoir faire une transaction.

Vous l'avez mentionné à l'instant – et c'est loin d'être la première fois que l'on entend cet « argument » dans ce "dossier" de Séguineau : vous pensez vraiment que c'est le fait que ce propriétaire terrien soit un béké qui pose problème au président du Conseil exécutif et à ses soutiens ? C'est vraiment cette donnée-là qui pèse autant ?

Oui parce que cette donnée-là c'est l'idéologie d'un certain conseiller exécutif au départ. Ce conseiller exécutif considère que "le béké a trop de toupet", donc "on ne va pas le payer". Après le président du *Conseil exécutif* s'en est mêlé, et maintenant c'est devenu très politique parce que ce sera un argument de campagne électorale pour eux. Ils vont essayer de travestir la position d'un certain nombre d'élus.e.s – dont je suis mais ça m'est égal, j'assumerai – en disant : "vous voyez ces gens-là, ils sont copains avec les békés, ils veulent leur donner de l'argent."

« Ce propriétaire terrien sera indemnisé, qu'on le veuille ou non »

Hormis les recours pour « excès de pouvoir » que vous et dix autres élus.e.s de la CTM avez déposés devant le Tribunal Administratif, le dernier « épisode » en date de ce long « feuilleton » du 'dossier Séguineau' est le vote du retrait de l'ordre du jour de la séance plénière du 21 décembre dernier, d'un dossier relatif à un « plan de financement prévisionnel » pour des travaux de la canalisation de l'usine de production d'eau potable située au Lorrain : quelle pourrait être la suite de ce « feuilleton » ?

Je veux bien être un peu naïf et espérer que le président du *Conseil exécutif* va comprendre qu'il ne peut pas continuer à s'entêter. Sinon on va se retrouver au Carême sans travaux et dans ce cas-là nous serons dans une situation invraisemblable, qui consistera à aller expliquer à la population qu'elle n'a pas d'eau, les uns rejetant la faute sur les autres. Mais dans tous les cas de fi-

gure, on ne peut pas revenir sur la décision prise par l'Assemblée. C'est-à-dire que ce propriétaire terrien sera indemnisé, qu'on le veuille ou non. A partir du moment où une décision est votée par l'Assemblée il y a plusieurs **recours** possibles. Le premier recours c'est le 'contrôle de la légalité'. Et le préfet n'a pas déféré la décision à ce contrôle, malgré la demande du président du *Conseil exécutif*. Le deuxième recours c'est la possibilité pour n'importe quel citoyen d'attaquer la décision en question. Et ça n'a pas été fait. Si ça n'est pas fait au bout de 4 mois après le vote de l'Assemblée, on ne peut plus revenir sur ce vote. Donc aujourd'hui ce n'est plus possible de revenir en arrière. Ce propriétaire terrien s'adressera au tribunal et obtiendra son indemnisation ; la CTM devra payer ce propriétaire. Mais le problème maintenant pour Alfred Marie-Jeanne, c'est que s'il accepte l'exécution de la décision que nous demandons, il perd la face politiquement.

Vous décrivez là un enjeu qui, finalement, est essentiellement électoral. Et qui devrait l'être crescendo, au moins jusqu'aux prochaines élections de la CTM, non ?

Oui, malheureusement. Et on risque d'être dans une situation de blocage de ce fait.

Propos recueillis par Mike Irasque

*Interview réalisée le 24-12-2020.

*Cette décision correspond au vote positif et majoritaire par 14 élu.e.s de l'Assemblée de la CTM d'une **délibération** introduite par le conseiller territorial **Fred Lordinot**, lors de la séance plénière du 11 juin dernier. Accordant l'indemnisation mentionnée par Yan Monplaisir, à savoir 225.000 euros à ce propriétaire terrien, cette délibération est néanmoins qualifiée d'« irrégulière » voire d'« illégale » par des conseillers exécutifs et territoriaux, car ne figurant pas, indiquent-ils notamment, à l'ordre du jour de cette plénière du 11 juin. (MI)

Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

UN MARTINICAIS SUR TROIS EST EN GRANDE PAUVRETÉ



Une étude récente de l'Insee révèle qu'en 2018, en Martinique 38 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale. Qu'être privé de vacances et ne pas pouvoir faire face à une dépense imprévue de l'ordre de 1 000 € est situation courante. Sont les plus touchées les personnes non diplômées, sans emploi et les familles monoparentales, davantage les jeunes. Les personnes nées dans un DOM sont plus exposées à la privation que les celles nées en France dite métropolitaine.

Pour cette catégorie défavorisée pas d'activité de loisir régulière ou des vêtements neufs... En Martinique, 38 % de la population est en situation de privation, près de 123 000 personnes. Ils sont privés d'au moins cinq éléments parmi treize considérés comme nécessaires à une vie décente.

La situation de la Martinique est très proche de celle de la Guadeloupe (41 %) et de La Réunion (40 %). Elle est plus marquée en Guyane où la moitié de la population y est exposée. En France métropolitaine, le taux de privation est trois fois plus faible qu'en Martinique, il s'établit à 13 %. En outre, plus de la moitié (57 %) de la population métropolitaine déclare ne subir aucune privation contre 17 % en Martinique.

En 2018 17 % des Martiniquais ne subissent aucune privation tandis que 21 % des Martiniquais se trouvent en situation de privation matérielle et sociale sévère. Soit une personne sur cinq. La privation sévère touche trois fois plus les Martiniquais que les « métropolitains » (respectivement 21 % contre 7 %). Le constat est similaire pour les autres DOM, hormis la Guyane plus durement impactée, avec 38 % de sa population dans cette situation.

« Des privations plus nombreuses qu'en « France métropolitaine » témoignent de conditions de vie matérielles et sociales plus dégradées pour une certaine frange de la population et s'expliquent par la situation économique du territoire. Le taux de pauvreté est deux fois plus élevé : 29 % en Martinique contre 14 % en France métropolitaine. La structure de marché favorise des situations monopolistiques, ce qui peut avoir des conséquences sur la formation des prix et sur le coût de la vie. Les prix sont en effet plus élevés de 12,3 % en Martinique qu'en France métropolitaine. Autre facteur, le marché du travail est déséquilibré avec un chômage structurel important (17 % des personnes actives de 15 à 64 ans en moyenne entre 2017 et 2019). À cela s'ajoute un nombre important de Martiniquais se situant à la frontière entre le chômage et l'inactivité (10 % des 15 à 64 ans sur la même période). Enfin, le sous-emploi (10 % des personnes en emploi sur la même période) est aussi plus répandu et induit des rémunérations plus faibles. »

Or, les normes de vie (de consommation en l'occurrence) tendent à se rapprocher de celles de nos homologues français de l'hexagone. Cette situation crée une tension sociale fondée sur des revendications qui ne sont jamais satisfaites. La misère se cache plus facilement au soleil !



USA : CROWN ACT



En 2019, une alliance pour la beauté noire s'est formée entre plusieurs entreprises, dont Dove, la National Urban League, le Western Center on Law & Poverty et Color of Change. L'alliance se concentre sur la création et le soutien d'un projet de loi qui interdirait légalement

la discrimination basée sur la coiffure ou la texture d'une personne dans les emplois et les écoles.

La coalition CROWN « *Creating a Respectful and Open World for Natural hair* » s'est jointe à d'autres organisations comme la NAACP pour promouvoir le projet de loi, sept États et deux municipalités l'ayant adopté comme loi. Cette année, la coalition a annoncé son intention d'élargir son champ d'action pour mettre fin à toutes les formes de discrimination raciale, en célébrant la première journée annuelle de la Couronne nationale.

Cette semaine, la commission judiciaire de la Chambre a annoncé l'adoption du projet de loi via Twitter, en écrivant: « *Le #CROWN Act interdira explicitement la discrimination fondée sur les cheveux naturels comme une forme de discrimination raciale ou d'origine nationale* ».

La loi #CROWNAct interdira explicitement la discrimination fondée sur les cheveux naturels en tant que forme de discrimination fondée sur la race ou l'origine nationale.

Les députés Cedric Richmond (Louisiane), Barbara Lee (Californie), Marcia Fudge (Ohio) et Ayanna Pressley (Massachusetts) ont présenté le projet de loi à la Chambre, où il a été adopté avec succès. Le projet de loi historique est maintenant en route vers le Sénat. Sept États l'ont adopté comme loi, dont la Californie, New York, Washington, la Virginie, le Maryland, le New Jersey et le Colorado. Une majorité des 100 représentants du Sénat américain devra approuver la loi pour qu'elle soit promulguée.

Le député Cedric Richmond: « La Chambre du peuple vient d'adopter le #CROWN Act. Je suis fier d'avoir présenté cette législation et je remercie mes collègues Barbara Lee, Marcia Fudge, Pressley pour leurs contributions à ce projet de loi avec fierté et dignité.

Le député Lee a partagé cette nouvelle passionnante via les médias sociaux :

« *Personne ne devrait se sentir obligé de changer ses cheveux naturels. J'ai porté ma chevelure pendant des décennies et tout le monde devrait se sentir capable de le faire aussi* »

THURAM A CRACHÉ SUR UN JOUEUR ADVERSE

Lors du match de Bundesliga entre le Borussia Mönchengladbach et Hoffenheim (1-2), Marcus Thuram s'est rendu coupable d'un vilain crachat en direction du visage de Stefan Posch.

C'est lors du match de Bundesliga face à Hoffenheim (1-2), qu'agacé de l'attitude du latéral adverse Stefan Posch, le fils de Lilian se rapproche de lui, lui glisse quelques mots et lui envoie un vilain crachat dans le visage et récolte d'un carton rouge. .

« *Ce qui s'est passé aujourd'hui ne me ressemble pas du tout et ne doit jamais arriver. J'ai mal réagi face à un adversaire, et quelque chose s'est produit de façon accidentelle, pas intentionnelle. Je m'excuse auprès de tout le monde, Stefan Posch, mes adversaires, mes coéquipiers, de ma famille et tous ceux qui ont vu ma réaction. Bien sûr, j'accepterai toutes les conséquences de mon geste.* » a par la suite réagi le joueur.

Son Coach Marco Rose a déclaré : « *C'est complètement déplacé et ça n'a pas sa place sur un terrain de football. Ce qu'il a fait a desservi l'équipe. Marcus est une bonne personne, qui réfléchit sur elle-même et qui a été bien éduqué. Il a dû disjoncter à ce moment-là, c'est la seule explication que j'ai.* »

Son club du Borussia Mönchengladbach lui a infligé une amende de 150 000 euros – soit l'équivalent d'un mois de salaire – qui sera intégralement reversé à une association. Une amende record pour la Bundesliga. En attendant de connaître la suspension infligée par la commission de discipline qui devrait tourner autour des six matchs de suspension. Selon le règlement, elle pourrait aller jusqu'à six mois de suspension.

Gérard Dorwling-Carter



Rencontre avec Mickaël Léton : D.J, organisateur incontournable de spectacles



C'est certainement l'organisateur le plus connu de l'île, grâce à ses nombreuses soirées musicales à succès. Aussi, si plus de 3000 personnes se sont précipitées pour se rendre à ce gigantesque zouk le samedi 4 juin 2016, au stade Pierre Alikier, dans le quartier foyalais de Dillon, c'est parce que le savoir-faire de Mickaël Léton n'est plus à démontrer. Pour preuve : ce passionné de musique a reçu une récompense dans la catégorie Prix du divertissement, lors de la soirée des Martinique Tourism Awards le 3 février 2017, dans le beau cadre de la salle Appaloosa du François, Seize professionnels du tourisme se sont retrouvés ce soir-là. Mais qui est cet artiste exactement ? Mickaël se livre aux lecteurs de Antilla...

Mickaël Léton, Parlez-nous de vous, de votre passion pour la musique en général et l'événementiel en particulier...

Cette question est délicate car je n'aime pas trop parler de moi, sans doute à cause d'une grande pudeur. Je suis entrepreneur de spectacles, organisateur d'événements privés et publics mais je m'occupe également de festivals. Il y a eu

de magnifiques festivals organisés en Thaïlande, aux Etats-Unis, en France mais en bon chauvin, je vous dirai sincèrement que ce que les jeunes de la *Baccha-Festival* ont réalisé en 2019 en Martinique était extraordinaire ! Ils ont franchi un palier et je dois vous avouer que je suis resté bouche-bée. J'ai été co-organisateur d'un festival à Toulouse, de 1999 à 2008, je crois. C'est un week-end festif qui réunis-

sait tous les Antillo-Guyanais, des étudiants à la base et autres personnes. Il nous est arrivé de compter plus de 12000 participants, durant 3 jours. C'était impressionnant, ces fameuses « année-beach » ! Mais quand je vois ce qui se fait dans une île comme la Martinique, malgré des moyens pas toujours suffisants, des infrastructures extrêmement limitées, je peux dire que l'on n'a rien à envier à nos voisins de la Caraïbe ou à d'autres grands pays !

Par rapport aux fonds injectés ou aux moyens matériels, à la possibilité de se déplacer sur un territoire où il y a des trains, de grandes autoroutes où on peut tout trouver, bien sûr ce n'est pas comparable. Néanmoins, à notre modeste niveau, nous pouvons réaliser des choses intéressantes !

Votre première expérience de disc-joker remonte, paraît-il, à l'âge de 14 ans. Avez-vous grandi dans un univers musical ? Racontez-nous...
C'est effectivement mon père qui m'a ini-

tié, puisqu'il était DJ amateur. Il a animé beaucoup de soirées ; il a démarré à Trinité, ou encore chez le chanteur Mister Lof. Très jeune, j'ai donc été plongé dans ce bain musical et quand mon père a réalisé que j'étais capable d'animer tout seul, parfois il acceptait deux contrats ! Par exemple, il lui arrivait d'animer un mariage pendant que moi, je me rendais à une autre réception du même type, dans un autre lieu.

Quels sont les principaux « ingrédients » pour réussir à rassembler un public nombreux ?

En fonction du public attendu, il faut faire très attention à la communication au départ ! Il s'agit donc de se préoccuper de la tranche d'âge du public, il faut être attentif aux supports visuels. En tout cas, je n'aime pas utiliser l'image dégradante de la femme, vêtue de dessous, de maillots de bain. Même quand j'organise une *beach-party*, j'évite de le faire. Pour la communication, je peux utiliser des supports visuels avec des personnages humoristiques que j'ai créés. Il s'agit de *Belboug*, *La finesse*

Ma marque de fabrique, c'est la rigueur et cela donne aux gens envie de venir, car ils ont confiance en moi et se sentent en sécurité !

ou *Chico*, que vous pouvez voir sur le réseau social Facebook. Cela peut être plus sérieux, s'il s'agit du groupe musical *Kwaxikolor*, ou des artistes comme Jocelyne Béroard. J'aime beaucoup utiliser la dérision si je fais référence au carnaval, ou quand la communication est bien festive comme Noël. Par contre, je sais me montrer beaucoup plus sérieux, quand il s'agit de prendre des engagements. Quand je fixe un horaire en amont, pour un concert par exemple, je m'y tiens ! Ma marque de fabrique, c'est la rigueur et cela donne aux gens envie de venir, car ils ont confiance en moi et se sentent en sécurité !

Dans la rubrique des choses un peu « folles », il y a celle de la manifestation intitulée « Le plus grand zouk du monde ». J'avais constaté que la *Mercury beach* avait lieu à Sainte-Lucie. Le dernier concert en date était celui de Lionel Richie, donné

il y a 7 ou 8 ans. Nous avons le Stade Pierre Alier de Dillon, qui ne reçoit même plus de grande compétition sportive, comme les *meetings* d'athlétisme que nous avons connus. Sans faire injure à nos locaux, force est de constater qu'il n'y a plus de grand rassemblement sportif.

A l'époque, nous avons eu par exemple la chance de recevoir ici l'équipe de France. Ces rencontres ramenaient plus de 10000 personnes ! Je m'étais dit que ce n'était pas normal que la Martinique meure et qu'il n'y ait plus de grand spectacle, étant donné que les grandes manifestations se faisaient à l'étranger. Le problème qui se pose, c'est que si on ne produit pas nos artistes chez nous, comment feront-ils pour se faire repérer ? C'est vraiment la roulette russe ! Imaginer qu'un producteur découvre nos artistes ailleurs que chez nous, sur un support live digne de ce nom, c'est presque inadmissible ! On a décidé de



faire une grande scène avec des écrans géants, et c'était une première ! Nous en avions donc trois, nous avions mis le paquet pour les jeux de lumières et c'est à partir de là que beaucoup d'élus, de nos concitoyens ont pris conscience que nous avions des personnes très professionnelles en Martinique. Simplement, on ne leur donne pas toujours les moyens, on ne veut pas payer le juste prix et c'est ma plus grande difficulté. C'est pour cela que j'ai du mal à être rentable, parce que les gens se plaignent, veulent payer moins cher ou ne pas payer du tout. Ils ne réalisent pas que derrière il y a un grand investissement. C'est la raison pour laquelle je ne lésine pas sur la sécurité et autres choses. Je ne veux pas que les clients se sentent arnaqués. Ma hantise : c'est de travailler sur le juste prix, le rapport qualité-prix, sauf qu'en Martinique, la concurrence est ce qu'elle est depuis des années. Par rapport à la Guadeloupe, il y a parfois 15 euros de moins, ce qui est énorme. Par exemple, une soirée de *Kwaxikolor* est à 40 euros dans l'île sœur et coûte 25 euros ici ! Si on fixe l'entrée à 30 euros, tout le monde râle ! Pourtant, nous les organisateurs, nous sommes loin de gagner beaucoup d'argent. Cela fait très longtemps que l'entrée ne permet pas d'amortir l'événement. Nous comptons

donc sur les compléments apportés par le bar, avec les contraintes de licences IV etc... De plus, malheureusement, nous avons toutes sortes de taxes. C'est cela ma plus grande tristesse : nous avons du mal à promouvoir la musique du pays, nos artistes car nous perdons de l'argent. Personnellement, j'ai perdu des sommes astronomiques. Je respecte le libre-arbitre d'une Collectivité qui décide de ne pas venir soutenir des spectacles d'artistes comme Kali, Harry Diboula, Dédé Saint-Prix, *Princess Lover* ou *Zouk Machine*, bref une pléiade d'artistes antillais. Nous n'avons jamais réussi à nous exporter. Le groupe *Kassav* a été notre ambassadeur pour nous Antillais, il représente LA référence, mais au Japon, par exemple, écoute-t-on du zouk ? Je n'en suis pas sûr !

Cela reste parfois exotique dans les grands festivals. De plus, on chante en créole, langue qui n'est pas tellement répandue dans le monde. Quand on ne chante pas en anglais ou en espagnol, cela peut être un handicap ! Je constate en tout cas que différentes politiques culturelles ne permettent pas la défense de notre patrimoine musical. C'est un grand regret de ma part. D'ici 15 ou 20 ans, les jeunes ne connaîtront pas Eugène Mona ou *Kassav*.

Quand je discute avec des jeunes de 17-18 ans, ils ne savent même pas qui sont les artistes ou groupes tels que le groupe *Zouk Machine* ou Tanya Saint-Val ; mon cœur se déchire ! Je me dis que c'est impossible de laisser notre patrimoine musical partir ainsi, au détriment de la soca, la *dance-hall*, en Jamaïque, aux Etats-Unis etc... ! Toutes ces musiques ont envahi notre marché musical. La plupart des jeunes Martiniquais connaissent Rihanna, Beyoncé, par contre certains ne savent pas qui est Jocelyne Béroard ! C'est triste et c'est vraiment dommage.

Vous côtoyez toutes sortes d'artistes. Avez-vous un style de musique préféré ? Pourriez-vous nous raconter un ou des souvenir(s) marquant(s) ?

Effectivement, je rencontre de nombreux artistes, j'en invite beaucoup.

J'organise des soirées telles que *Reggae-on-the-beach*, les concerts que je mets sur pied sont très variés ! Cependant, ma musique préférée reste le zouk. Je suis né avec ce style musical, j'ai été bercé par le zouk, grâce à mes parents. Mon père s'appelle Marthély, donc Jean-Philippe Marthély, chanteur du groupe *Kassav*, est mon cousin. Le zouk représente toute ma vie !

En ce qui concerne les anecdotes, je vais raconter celle-ci. Figurez-vous que j'ai animé un mariage...sans marié ! Ce souvenir reste indélébile, car le marié n'est pas venu ! La famille de la mariée a tenu pourtant à ce que la cérémonie ait lieu, à réceptionner tous les cadeaux, à danser, à faire la fête. C'était assez particulier, voire poignant mais je pense que je ne renouvellerai pas ce genre d'expérience ! En effet, pour un DJ, divertir des personnes qui ont mal au cœur, notamment la mariée, cela m'a beaucoup peiné.

Je peux également parler de la chance que j'ai eue lors des 30 ans de *Kassav*, en 2009. C'est moi qui ai « ouvert » les portes du Stade de France avec le groupe, pendant trois quarts d'heure. En effet, les clients ont été accueillis par ma musique. Malheureusement, j'étais dans un petit coin de la scène si bien que beaucoup de gens ne m'ont pas vu mais ce n'est pas grave. Le stade n'était pas complet, vu qu'il y avait beaucoup d'artistes, dont Admiral T, après ma prestation. Il restait encore deux bonnes heures avant l'arrivée de *Kassav*. Ce soir-là, j'ai



connu une très belle expérience avec ce groupe en tant que DJ, et quand j'ai fini de mixer, il y avait déjà entre 30 et 40000 personnes !

-Avec l'arrivée du virus covid-19, la situation des artistes martiniquais semble très préoccupante. Quel est votre avis ?

Avant l'arrivée du virus, elle était déjà préoccupante, parce que les albums ne se vendent plus comme avant. Pour produire, c'est devenu de plus en plus cher ! Il y a plusieurs décennies, c'était fréquent que les gens organisent des spectacles sans les déclarer. Moi, je n'étais pas encore professionnel, et quand je suis arrivé à une nouvelle ère où il faut déclarer tout le monde, on se rend compte que les cachets, justifiés bien sûr, sont élevés dès que l'on se met en règle ! Aujourd'hui, c'est compliqué. De plus, il faut tenir compte de la petitesse du territoire. Si par exemple Jocelyne Béroard se produit quelque part, les villes avoisinantes souhaiteront une autre artiste, car elle a déjà joué dans une soirée, ou dans une fête patronale d'à côté. Le public va demander un ou une autre artiste.

Le Président de la Collectivité Territoriale de la Martinique a demandé au Président de la République Emmanuel Macron d'autoriser les Chanté Noël, malgré la situation sanitaire. Et vous, qu'en pensez-vous ?

Je vais certainement surprendre les lecteurs mais le Président a fait un courrier que j'ai personnellement trouvé excellent, sauf quand il évoque la rubrique des

Chanté Nwël. Nous sommes en période de pandémie et nous ne pouvons pas prendre la responsabilité de réunir trop de monde ! C'est pour cette raison qu'à titre personnel, je suis conscient et je comprends le fait de ne pas pouvoir exercer et donner libre cours à ma passion. A mon avis, la demande d'Alfred Marie-Jeanne était inappropriée. Je suppose qu'il y aura quand même des rassemblements officiels car les Martiniquais ne resteront pas sans événement. En tout cas, je ne vois pas comment un entrepreneur de spectacles peut décider et accepter d'organiser ce genre de soirée dans une période comme celle-ci.

Vous qui fréquentez les artistes, pensez-vous qu'après le confinement, ils pourront vraiment remonter la pente ? Avez-vous éventuellement des suggestions ?

Je pense que les artistes auront beaucoup de mal à remonter la pente parce que quand vous maintenez une population en confinement, vous les empêchez de sortir durant quasiment un an. Il faut reconquérir les personnes qui ont perdu l'habitude de se rencontrer autour de la musique. Le plus difficile, ce sera de faire les gens revenir dans des événements de masse. On peut même parler du serpent qui se mordra la queue ! Le public dira qu'il y a trop de monde mais pour payer les artistes, on devra augmenter le prix des billets de façon drastique. Aussi, ils ne comprendront pas non plus cette augmentation, après une longue pause !

Avez-vous des projets ? Si oui, lesquels ?

Ils concernent toujours le *live*. Je dois reprogrammer ma journée *Reggae on the beach* qui avait été annulée et prévue en avril. Depuis je n'ai jamais pu la refaire. Ensuite, il va falloir travailler pour voir comment nos artistes locaux peuvent tirer leur épingle du jeu. Il faudra une vraie politique culturelle, comme je l'ai toujours dit, parce qu'il n'y en a jamais eue ! Alors oui, on va subventionner un ou deux spectacles mais cela ne suffit pas ! Pour le moment, j'ai des idées, des projets mais je préfère ne pas en parler. Je les soumettrai à celle ou celui qui sera à la tête de la Collectivité territoriale de la Martinique !

Le mot de la fin ?

Je crois que nos politiciens n'ont pas pris la mesure de ce qui se passe dans le pays ! Dernièrement, j'ai eu un entretien avec un homme politique. Nombreux sont ceux qui veulent que je fasse de la politique. C'est simple : cela ne m'intéresse pas ! D'ailleurs, certains croient que je suis dans un camp bien précis, que je suis leur adversaire etc... On a l'impression qu'en Martinique, on ne peut pas être indépendant de certaines pensées, que l'on ne peut pas exprimer quelque chose sans avoir un intérêt particulier économique, comme le secteur touristique que je défends par exemple ! Mais je vois bien que la situation est préoccupante pour les commerçants, les petits artisans notamment, tous ces professionnels qui dépendent du tourisme.

Sonia JEAN-BAPTISTE-EDOUARD

LES ARTISTES TÉMOIGNENT...



Danielle RENE-CORAIL

Mickaël Leton, un sacré bonhomme ! Un ami aujourd'hui et quand il est là, impossible de s'ennuyer. C'est un hyper hyperactif, toujours en train de monter un projet, de nous taquiner, de prendre la vie avec dérision !!! Professionnellement, il est à l'opposé car très sérieux. Les prestataires et le public lui font confiance car il a su présenter à chaque fois des produits de qualité (au risque de perdre de l'argent par exemple !). C'est quelqu'un qui sait rire de lui-même et ce avec un tel humour que ses amis en rigolent aussi ! Il sait tellement transmettre sa bonne humeur et son énergie, qu'il vaut mieux être en forme quand on le côtoie. Il y aurait encore tellement de choses à dire mais je lui laisse son intimité car il sait et il a su comment la préserver !



Philippe JOSEPH

Mickaël LETON est quelqu'un que j'apprécie énormément, aussi bien sur le plan personnel que professionnel. Il est amoureux de son île, et met régulièrement les artistes de son pays en valeur. C'est un producteur sincère, honnête, et respectueux des artistes et du public.

CAF de la Martinique :

« ...On dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit »



De gche à dr., Vincent Pintard, Maëly Lugsor et Rodrigue Duféal (MI)

Les responsabilités, missions et autres attributions de la *Caisse d'Allocations Familiales (CAF)* de la Martinique*, sont-elles véritablement connues du grand public ? Et notamment en termes de logement social ? Entretien à trois voix avec Rodrigue Duféal, directeur partenaires et contact clients en charge des politiques publiques consacrées à la jeunesse, la précarité et au logement ; Vincent Pintard, *manager* de la politique publique Logement ; et Maëly Lugsor, agent de développement social rattachée à cette politique publique Logement.

ANTILLA : En termes de présentation générale, combien y-a-t-il d'allocataires de la CAF en Martinique et cet organisme présente-t-il des spécificités dans l'exercice de ses actions ?

Rodrigue Duféal : Il y a près de 104.089 allocataires et **130.000 allocataires** dits "pondérés", soit **220.000 personnes impactées**.

La CAF de la Martinique est organisée en politiques publiques.

Traditionnellement il y a une "séparation" entre les allocataires, les prestations légales - allocations familiales, allocations logement, etc. - et l'action sociale, c'est-à-dire les prestations extra-légales ; c'est comme cela que sont organisées les CAF. Mais pour répondre à votre question, le directeur de la CAF Martinique et son équipe ont souhaité mettre en place une organisation qui épouse le territoire. Nous ne sommes

pas dans la Lozère ou à Strasbourg par exemple, donc nous ne faisons pas de "copier-coller" mais collons à notre réalité martiniquaise. Et nous épousons la "frise de vie" : petite enfance, jeunesse, parentalité, logement, etc. Nous nous occupons également de précarité et d'inclusion sociale, donc tous les minima sociaux, et nous avons des fonctions **transversales** : Infrastructures, animation de la vie sociale - où nous nous occupons des associations de proximité comme les foyers ruraux, les associations de locataires, les centres sociaux, etc. - et le Plan territorial d'accessibilité aux services, c'est-à-dire fournir les services de la CAF sans que les personnes concernées ne s'y déplacent. Car c'est le défi des années à venir : *Comment accéder aux services sans y venir physiquement ?* En fait, depuis ces dernières années nous sommes passés d'une gestion de "stocks" à une gestion, quasi journalière, de flux, et nous avons

commencé à mettre en place les jalons pour être dans cette anticipation. En effet on sait, par requêtes informatiques, quels droits arriveront à forclusion à un "moment T".

Donc nous pourrons anticiper et rendre le service.

Quel est l'engagement de la CAF Martinique en termes de logement social ?

Rodrigue Duféal : Depuis plus de dix ans, la Caisse d'Allocations Familiales de la Martinique est l'une des CAF les plus engagées dans ce secteur. Auparavant nous accompagnions chaque logement de bailleur social dit "historique" SMHLM, SIMAR, OZANAM, et depuis il y a eu la SEMSAMAR et la SEMAG - de 4000 euros par "unité de logement". Comme vous le savez sans doute, il se dit en Martinique que le logement social est "surfinancé", et après avoir lu un certain nombre de rapports nous avons décidé de ne plus financer la construction de logements en rase campagne.

"...nous continuons d'accompagner les bailleurs sur le logement social en cas de surcoûts, notamment en termes de revitalisation des centres-bourgs"

« Nous ne faisons pas que payer des prestations légales ; nous développons des projets »

En effet, quand on additionne les apports de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de la LBU (Ligne Budgétaire Unique) et les fonds propres, les bailleurs n'avaient pas forcément besoin de nous. Par contre, nous **continuons de les accompagner sur le logement social** en cas de surcoûts, notamment en termes de **revitalisation des centres-bourgs**. En outre, autour de l'habitat et des bâtiments il faut des **"éléments de vie"** - parc de jeux, espaces de loisirs, etc. - et là nous accompagnons également, tout comme pour les LCR, les "locaux communs résidentiels", c'est-à-dire avec des aires de jeux, par exemple, pour favoriser le bien-vivre ensemble. C'est là qu'avec la direction de notre CAF et son Conseil d'Administration (CA) nous "sortons" quelque peu de la pratique habituelle : nous voulons être un acteur engagé dans **l'aménagement** du territoire. Par conséquent nous commençons par dire à ces bailleurs sociaux que s'ils créent 100 logements - donc pour 300 personnes en moyenne - qu'y a-t-il autour pour nos familles ? Y-a-t-il une crèche à proximité ? Y-a-t-il une aire de jeux ou des activités de loisirs ? Cependant nous ne leur disons pas "il faut faire" : nous regardons si nous pouvons accompagner et mettre en place ce type d'activités. Car la CAF est un **investisseur social**. Nous ne faisons pas que

payer des prestations légales ; nous développons des projets. Le contexte martiniquais, c'est par exemple un taux de cohabitation important, 51 à 53% de personnes qui vivent en logements sociaux, une cartographie particulière, des risques naturels, etc. Et en même temps il y a près de **27.000** logements vacants. **Donc nous voulons, avec les bailleurs sociaux, aller vers des projets de rénovation de ces logements vacants.**

La CAF de la Martinique suit-elle une « feuille de route » co-définie avec les instances hexagonales ?

Rodrigue Duféal : C'est exact. Depuis 1996 il y a un dialogue de gestion entre l'Etat et les caisses nationales de la protection sociale : à savoir des conventions d'objectifs et de gestion. Et l'Etat signe une telle convention avec la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) pour tous les champs que je vous ai indiqués : petite enfance, logement, etc. Après cela, la CNAF signe une **convention pluriannuelle d'objectifs et de gestion** avec les différentes CAF.

Donc nous, CAF Martinique, avons notamment indiqué ceci dans notre convention **2018-2022** avec la CNAF :



Le siège au Lamentin (MI)

Rodrigue Duféal (MI)



« Vous êtes dans la plus belle entreprise de Martinique... »

- **Diversifier l'offre** de logements ;
- **Proposer des alternatives de logements innovants**, par exemple ce concept de "Tiny house" (mini maison, ndr) sur lequel notre Conseil d'Administration s'est engagé financièrement ;
- **Prévenir et renforcer la lutte contre la "non-décence" des logements** ;
- **Proposer des modes de financement innovants** ;
- **Lutter contre les impayés** de loyers et les expulsions ;
- **Développer une offre de services attentionnée** à destination des familles monoparentales ;
- La **mise en place du dispositif IDEAL** (Intégration dématérialisée des aides au logement) concernant les droits et devoirs des bailleurs sociaux ;
- Et enfin **participer aux instances territoriales** ou stratégiques. Cette convention est un engagement signé, et c'est en effet notre feuille de route.

L'accompagnement de la CAF de Martinique dans la réalisation de ces crèches et espaces récréatifs à proximité du « bâti », est-il financier ?

Rodrigue Duféal : Je ne sais pas si vous le savez, mais vous êtes en ce moment dans la plus belle entreprise de Martinique (*sourire*), dans le sens où **on dit ce que l'on fait et on fait ce que l'on dit**. Ce champ de la petite enfance est prioritaire pour nous. Et pour accompagner ce champ nous nous situons chaque année, tous financements confondus, entre **21 et 23 millions** d'euros. Vous savez, une crèche 'classique' c'est 30 enfants et environ 11 employé.e.s. Donc si vous contribuez à créer 10 crèches, vous contribuez à créer 110 emplois. Et comme nous sommes le financeur le plus important, on peut dire qu'en financement majoritaire notre CAF contribue à pérenniser un certain nombre d'emplois.

Y-a-t-il des tranches d'âge majoritaires parmi tous les allocataires de la CAF ?

Vincent Pintard : Tout dépend de la prestation. Par exemple pour les Aides au Logement (AL) des étudiants, les concerné.e.s sont bien sûr des jeunes. Il y a aussi des familles, entre 25 et 45 ans, qui travaillent ou sont sans activité, qui sont dans un logement et que nous aidons en ALF (*Allocation Logement Familial*) ou en ALS (*Allocation Logement Social*). Egalement les personnes âgées qui gardent leur logement malgré le départ de leurs enfants : nous travaillons beaucoup avec les partenaires sociaux pour reloger ces personnes dans des logements plus petits, et pour rénover les anciens logements pour des familles nombreuses. D'ailleurs quand ils sont **en EHPAD les allocataires peuvent bénéficier de l'aide au logement**. En termes de chiffres maintenant, en 2019 il y avait **19.666** bénéficiaires de l'aide au logement familial, et **18.066** bénéficiaires de l'aide au logement social. Ce qui équivaut respective-



ment à 78.745.000 euros et 42.917.000 euros, soit plus de **121 millions** d'euros en 2019.

Rodrigue Duféal : Le budget de la CAF de la Martinique est environ de **750 millions** d'euros chaque année ; montant qui se subdivise en ces différents postes : logement, petite enfance, précarité, etc. Il y a évidemment des versements directs aux familles, mais aussi des versements en "interface" - par exemple quand nous accompagnons une caisse des écoles ou une association ; le destinataire final de nos services étant toujours une famille ou une personne isolée.

Dans les grandes lignes, comment est calculé ce qui sera versé à un(e) allocataire ?

Vincent Pintard : La situation professionnelle de l'allocataire aura une incidence sur le montant de son droit mais aussi les ressources - il y a un plafond lié à la composition familiale à ne pas dépasser - la surface du logement, le montant du loyer, que ce logement soit décent - s'il est indiqué que le logement n'est pas décent on ne versera pas d'aide -, et enfin le bailleur ne doit pas être votre ascendant ou descendant : un père ou une mère ne pourra pas louer à son enfant, et vice-versa. Puis, ayant pris en compte tous ces éléments, le "système" vous octroiera un droit. Il y a des plafonds, mais le montant du droit variera en fonction de la situation des allocataires et des conditions mentionnées à l'instant.

Imaginons qu'un particulier ou un couple souhaite louer une maison ne faisant pas partie du parc des bailleurs sociaux : cette situation entre-t-elle dans les attributions de la 'CAF Martinique'?

Vincent Pintard : Oui, nous intervenons également dans le cadre du parc locatif privé. Nous pouvons "payer" directement l'allocataire, mais il y a aussi la possibilité de versement **direct** aux bailleurs. Ce qui constitue une sorte de garantie pour le loyer. Les bailleurs ont le choix de décider, mais nous les invitons à opter pour ce versement car il

« Le montant du droit variera en fonction de la situation des allocataires »

Concernant la non-décence de certains logements, nous avons constaté que les allocataires concerné.e.s ne faisaient pas forcément de déclarations à ce sujet

contribue à éviter les impayés de loyer. Ou à réduire ce risque.

Rodrigue Duféal : Sur ce point j'ajoute que 100% des bailleurs sociaux ont le 'tiers-payant' en versement direct. Cela s'inscrit en effet dans notre lutte contre les impayés de loyer : favoriser l'existence de ce tiers-payant pour sécuriser l'utilisation de ces 121 millions d'euros annuels, dont plus de la moitié va en direction des bailleurs sociaux.

Vincent Pintard : Nous avons également des aides à l'accession. Un allocataire achète un bien et la CAF l'aidera à rembourser son crédit. Et ce sont les mêmes conditions que celles indiquées précédemment, surtout concernant le montant des ressources. Ce dispositif avait été arrêté en mai 2018 mais une dérogation a été accordée aux DOM, pour aider les personnes à faible(s) revenu(s) à avoir des logements. Si le prêt de l'allocataire a été signé avant mai 2018, il ou elle peut donc faire la demande pour une aide à l'accession.

« La CAF a une expertise, donc nous sommes aussi là pour donner des conseils »

M. Duféal, quel est votre regard général sur le logement social en Martinique ? Et que faudrait-il

améliorer en ce domaine ?

Rodrigue Duféal : Quand on regarde ce qui existe en France hexagonale et ailleurs, le parc des bailleurs sociaux en Martinique est globalement beau. Le parc social, ce qu'on appelle les "cités HLM", se "résidentialise" en quelque sorte. Après, faisant partie de la CAF je sais les progrès qu'il y a à faire. Certes les constructeurs et les bailleurs sociaux pensent aux logements, mais ils ne pensent pas toujours suffisamment en termes **d'horizontalité**. Et j'en reviens ici à cette nécessité d'avoir des espaces comme des crèches, des aires de jeux, etc. Quand on conçoit une programmation de bâti, il faudrait le faire à la fois en 'transversal' - en intégrant par exemple le fait que les enfants grandissent - et en mixité.

Maëilly Lugsor : J'interviens principalement avec les partenaires, pour les accompagner dans le montage de projets qui doivent correspondre aux axes exposés par M. Duféal. En ce moment notre projet majeur est celui des "tiny house", qui propose une autre vision de l'habitat, qui peut parfois être transitoire, par exemple pour les personnes récemment sinistrées dans le nord-atlantique. Et en 2021 nous passerons à une concrétisation : bientôt vous pourrez voir une maison-témoin, ici sur le site de la CAF au Lamentin.

Vincent Pintard : Concernant la non-décente de certains logements, nous avons constaté que les allocataires concernés ne faisaient pas forcément de déclarations à ce sujet. Car si ces allocataires disent que leur logement est non-décent, on entre alors dans une procédure et cela a un impact sur leur droit, qui est alors "gelé". Donc ces allocataires sont réticents à le faire, sauf s'ils se disent que ça leur permettra d'avoir un logement social plus rapidement.

Là ils font la démarche de déclaration. D'ailleurs cette année nous avons organisé un forum afin de présenter ce thème de la non-décente aux allocataires et aux bailleurs, pour expliquer à chacun ses droits et devoirs.

Ce premier forum s'est déroulé à Fort-de-France, et même si la Covid-19 nous a un peu ralentis l'objectif est de renouveler cette démarche sur les autres communes. La CAF a une expertise, donc nous sommes aussi là pour donner des conseils : aux allocataires et aux bailleurs. Par ailleurs nous accordons des prêts à l'habitat à certains allocataires, pour les aider à acheter leur logement et à rénover leurs biens. Et nous développons une AFI (Aide Financière Individuelle), pour la sortie de l'indivision.

Car tous ces logements en désuétude sont souvent liés à ce problème d'indivision. La loi de M. Serge Letchimy sur ce sujet permet d'avoir, avec la moitié

des héritiers, le droit de faire les démarches ; ce qui est déjà un "coup de pouce" car nous avons beaucoup de dossiers en suspens en raison d'héritiers qui ne s'entendent pas pour savoir qui est le "porte-fort" (la personne prenant un engagement devant la loi, NDR). Nous apportons une aide financière pour payer les frais de notaire, afin d'aider à cette sortie de l'indivision. Enfin nous faisons également des prêts pour l'équipement ménager, destinés aux personnes ayant des enfants à charge.

Rodrigue Duféal : Je tiens à souligner ici que toute la problématique de la France, en termes de protection de la famille, réside dans l'accompagnement des enfants. Donc si l'enfant ne vit pas dans des conditions décentes - pas de lit, pas de frigo etc. - nous accompagnons en ce sens. Chaque année nous mettons près de **600.000 euros** pour accompagner les familles, sous conditions de ressources, à avoir des conditions de vie décentes.

Cela s'appelle le prêt d'équipement ménager et mobilier.

« On dort, on vit et on respire la Martinique »

Ultime question : qu'est-ce que ça fait d'exercer des responsabilités dans un organisme qui a un rôle aussi crucial dans ce

qu'on appelle, à tort ou à raison, la « paix sociale » ? En effet un certains d'observateurs disent régulièrement que si la CAF n'existait pas la Martinique exploserait, ou implorerait, aux niveaux social et sociétal. Est-ce que ça crée en vous un sentiment de responsabilité particulier, voire une forme de pression ?

Rodrigue Duféal : Certes il y a cette responsabilité, mais que nous essayons d'exercer car nous ne sommes pas des mercenaires. **On dort, on vit et on respire la Martinique.** C'est l'investissement que nous donnons dans ce champ social. Par rapport aux personnes qui dépendent des minima sociaux, notre responsabilité est totale. Et nous "habitons" cette responsabilité en ayant pleinement conscience de cela.

Nous le faisons avec foi et conviction.

Propos recueillis par Mike Irasque

Note : Le directeur général de la CAF Martinique est M. Marcel Mangattale ; la présidente du Conseil d'Administration de l'organisme est Mme Nadine Jeannette. La structure compte 275 à 280 ETP (Equivalent Temps Plein).

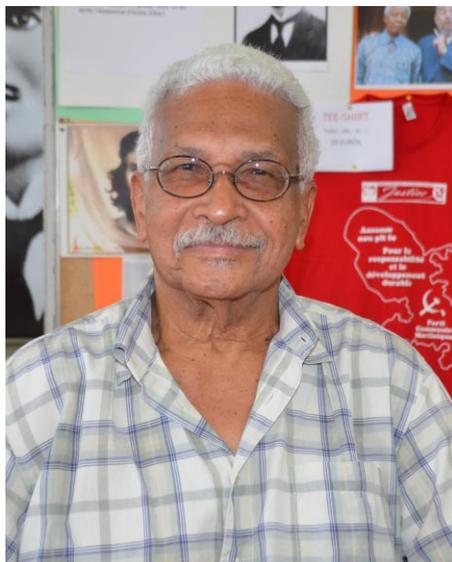


Quand le soir 'tombe' sur «L'ilet à ramiers »...by Ayp



MICHEL BRANCHI :

Est-il vrai que l'argent dort à la CTM ?



La question de « l'argent » est un sujet très sensible dans les collectivités locales et singulièrement à la Collectivité Territoriale de Martinique.

Depuis 2016, avec la discussion sur le déficit et les dettes laissés par les ex-collectivités régionale et départementale en 2015, il n'y a pas eu une réunion de l'assemblée plénière où ce sujet n'ait pas donné lieu à d'âpres discussions.

Pourtant la question d'un **compte administratif** renvoie à la notion de **comptabilité** qui est supposée être une science exacte.

Or les équipes dirigeantes de la région et du département des anciennes mandatures, n'ont pas été à la hauteur de l'exigence comptable et n'ont pas tenu la comptabilité des engagements notamment, avec la rigueur qui sied à cette matière.

Ce sont plus de 3 milliards d'euros d'engagements financiers qui ont dû être exhumés et apurés.

Cependant a surgi depuis un peu plus d'un an et surtout ces derniers mois avec la crise du COVID-19, un nouveau reproche : « la CTM a trop d'argent et ne s'en sert pas pour aider la Martinique qui vit une situation effroyable ». On n'est pas loin du concept de « matelas » utilisé il y a de cela

quelques années.

Au groupe traditionnel de la minorité de l'assemblée se sont rajoutés quelques membres de la majorité qui ont brusquement découvert qu'il avait là matière à se construire une nouvelle virginité, ce qui pourrait être électoralement payant lors du renouvellement électoral de 2021. D'où une surenchère financière systématique.

Ajouter des poules et des lapins ?

Ce concert de critiques s'appuie sur des chiffres lancés à tout-va, ce qui donne le tournis au martiniquais moyen qui est parfois à un euro près.

78 M€ d'excédent par-ci, 95 M€ d'emprunts par-là, 64 M€ de trésorerie par-ci, 18 M€ par-là chez un satellite, ces forts en calcul jonglent avec les chiffres, additionnent allègrement des poules et des lapins, persuadés qu'ils sont que ce qui importe c'est de montrer le montant faramineux des moyens financiers dont disposerait la CTM pour venir au secours à tous les solliciteurs, surtout de leurs amis des lobbys économiques.

Ces diatribes nauséuses ne mériteraient qu'un superbe dédain, si ce rabâchage n'arrivait pas à avoir un effet dévastateur sur le moral des Martiniquais(es) alors même que la situation que nous vivons actuellement mériterait que nous serions les coudes pour l'essentiel.

Plus grave encore, ils modifient « à la louche » les enveloppes proposées sur certaines actions, passant de 0,5M€ à 1M€, de 30M€ à 60M€, sur la base d'une évaluation qui est dans leur seule tête, mais risquant de mettre à mal l'équilibre du budget. Ils sont généreux avec un argent qui n'existe pas.

Il faut dire qu'ils ont été formés à l'école des déficits publics et des faillites privées. S'ils parvenaient à sa direction, ils risqueraient de mettre en faillite notre pays.

Prenons quelques instants pour faire quelques mises au point. :

Excédent, c'est améliorer la capacité d'autofinancement et l'investissement

La mise en œuvre des recettes et des dépenses d'un budget local peut aboutir à un déficit si les dépenses exécutées sont supérieures aux recettes encaissées et à un excédent dans le cas contraire.

Essentiellement l'origine d'une situation déficitaire provient des recettes prévues qui ne sont pas au rendez-vous. Par exemple, avec la crise du COVID et les confinements, les collectivités encaisseront moins en octroi de mer ou en taxe sur les carburants que prévu alors que les crédits de dépenses ont, eux, totalement été utilisés.

Réciproquement, on parle bien d'excédent et non pas de bénéfice car les mots ont un sens.

La totalité d'un excédent d'une année N est réutilisé l'année suivante N+1 pour augmenter les possibilités de dépenser.

Donc l'excédent de 2019 de 78 millions d'euros a déjà été réemployé en 2020 lors de son « affectation » lors du vote du budget supplémentaire 2020 de 265 millions d'euros. Il ne peut donc pas servir deux fois.

La question naturelle que l'on peut se poser est de savoir si une collectivité doit plutôt faire des excédents ou plutôt aboutir à des déficits.

Il vaut mieux faire des excédents car les excédents sont la marque d'une capacité réelle d'autofinancement (l'apport personnel pour une personne qui fait un prêt) et les établissements bancaires auprès desquels on sollicite un prêt, sont attentifs à cette donnée.

Un déficit ponctuel, exceptionnel n'est pas une tare non plus si la situation peut revenir rapidement à plus de normalité.

Un déficit permanent, récurrent, est par contre le signe évident d'une mauvaise gestion des fonds publics pour une collectivité locale.

Pour un Etat, l'analyse est un peu différente, car un Etat a des responsabilités et des capacités autres et n'est pas soumis à la règle draconienne de l'équilibre de son budget (ex : la France).

Emprunt : L'obligation de la solvabilité

L'emprunt est une recette provisoire car il faut le rembourser.

Un banquier prête quand il a vérifié que la collectivité est solvable, c'est-à-dire qu'elle peut faire face au remboursement de ses dettes. Un excédent (voir ci-dessus) est donc le bienvenu.

On n'emprunte pas pour faire joli. On emprunte pour financer des dépenses d'investissement qui impactent le patrimoine de la collectivité.

Quand on emprunte on doit être attentif au volume total d'emprunts déjà réalisés afin de ne pas détruire la solvabilité globale de la collectivité. Il convient de savoir qu'il existe des ratios prudentiels qu'ils convient de respecter.

Dans un emprunt, il faut aussi distinguer la date où l'on signe le contrat entre la collectivité et la banque du jour où on mobilise les fonds.

Cette mobilisation des fonds, comme pour un particulier, intervient quand le besoin de liquidités apparaît. Mobiliser trop tôt est une faute de gestion, coûteuse puisqu'il faut payer des intérêts sur l'argent mobilisé.

La Commission des finances a été informée que le Président du Conseil exécutif, conformément au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée de Martinique, a contractualisé avec diverses banques pour les 230 M€ d'euros prévus au budget.

En effet, tous les établissements bancaires qui prêtent aux collectivités se sont précipités pour proposer leurs services car l'analyse qu'ils ont menée sur la situation financière de la CTM les a rassurés, en particulier le rétablissement de la capacité d'autofinancement (épargne) et de la capacité de désendettement.

Le Président a mobilisé une partie des 230 M€ en 2020 en fonction de son besoin avéré de liquidités, le reste devant intervenir en 2021.

Cette mobilisation en deux temps n'enlève rien à la réalité de 230 M€ de crédits budgétaires qui permettent de faire 230 M€ de dépenses d'investis-

sement et plus compte tenu des autres recettes d'investissement. Au total la section d'investissement de la CTM se monte à 450 M€ en 2020.

En intégrant ces 230 M€ d'emprunts, l'en-cours de la dette de la CTM se monte déjà à 854 M€, ce qui est significatif.

Trésorerie : Reflet des entrées et des sorties

Il ne faut pas confondre crédits budgétaires et trésorerie.

Les crédits budgétaires servent à **effectuer** une dépense (acte administratif), la trésorerie sert à **payer** cette dépense (acte financier).

La trésorerie correspond aux liquidités disponibles après avoir **encaissé** les recettes autorisées par le budget et **payé** les dépenses autorisées par le budget.

Le niveau de la trésorerie est donc sans effet sur la possibilité d'effectuer une dépense.

La trésorerie de la CTM est gérée par le Payeur territorial qui dépend de l'Etat.

Elle change sans arrêt, en fonction des rentrées et des sorties des liquidités.

Le rôle du Président du Conseil exécutif est donc, en étroite relation avec le Payeur territorial, de faire ce qui est en son pouvoir pour que les liquidités soient suffisantes quand il s'agit de **payer** les dépenses.

Formons le vœu que ces quelques explications permettent à nos apprentis financiers d'arrêter de se ridiculiser auprès de tous.

Crise sanitaire et économique : Les ressources de la CTM lui ont permis de réagir rapidement

S'il leur prenait par contre l'envie de reprocher à la CTM de rester inactive face à la crise sanitaire et économique que nous vivons depuis onze mois, il faut leur rappeler quelques données.

La réaction de la CTM face la crise a été rapide en complément des mesures de l'Etat, qui est le principal acteur, face à cette pandémie.

Dès le 9 avril, un premier plan de soutien économique et social de 70 M€. Puis avec le Budget supplémentaire du 30 juillet, un plan de relance de 265 M€.

La décision budgétaire modificative

n°2 (DM 2) du 29 octobre a pris en compte l'augmentation de la demande de RSA de 4 000 personnes supplémentaires depuis le début de l'année en raison de l'extension de la pauvreté. La crise sanitaire a agi comme un révélateur des inégalités sociales de notre société et des déséquilibres de notre économie artificielle.

Il a été proposé d'affecter à cette DM2 notamment 16,8 millions pour faire face à la hausse des demandes de RSA, 8,7 millions pour celle d'APA, 2,2 millions pour la culture-vie sociale-jeunesse-sports et loisirs, 9,6 millions la santé et l'action sociale ainsi que 1,9 millions pour l'action économique, etc.

La CTM a présenté un second plan de soutien économique de 46,5 M€ le 30 novembre : indemnisation du chiffre d'affaires jusqu'à 80 %, poursuite des prêts à taux zéro, augmentation du soutien aux ménages modestes et aux structures de santé, aides à la digitalisation des entreprises, etc.

En conclusion, aujourd'hui l'utilisation de l'argent public doit :

1/ Amortir le choc de la récession prévisible et défendre l'emploi (2020/2021), donc agir en complément des actions de l'Etat qui doit assumer ses responsabilités.

2/ Construire et mettre en œuvre un plan de reconstruction (2021/2027)-refondation (2020/2021).

Il devra permettre donc de trouver un équilibre entre la nécessité de la reprise à court terme et l'objectif de transformation de notre modèle de développement à moyen-long terme.

Michel Branchi,

président de la commission des finances de la CTM(21/12/2020)

YAN MONPLAISIR :

L'investissement de la CTM doit refléter l'ambition et le dynamisme que nous voulons pour le territoire !



La question de "l'argent" public et de sa gestion est au cœur de tous les débats. Il est en fait au cœur d'une différence de vision et de méthode quant à son utilisation. "L'argent" n'est pas une fin en soi ou une écriture comptable. Il n'est qu'un des moyens, avec le capital humain, d'atteindre les objectifs que l'on se fixe.

Plus que l'homme, ce qui importe pour réussir c'est la méthode !

Les 5 années qui viennent de s'écouler et l'expérience acquise au sein de la majorité actuelle confirment deux choses essentielles pour l'avenir de ce territoire :

Il n'est plus possible d'accepter qu'un camp, quel qu'il soit, travaille seul aux commandes, regroupé autour d'un leader suprême, sans accepter d'entendre et de prendre en considération - avec bienveillance - les propositions émanant de l'opposition, des acteurs institutionnels, économiques et sociaux, de

la population. C'est le recours à l'intelligence collective qui permettra à la Martinique et à ses habitants de retrouver confiance en eux et en leur territoire. Le temps où l'un savait pour tous est dépassé et a montré son inefficacité ces dernières années.

La Collectivité majeure ne peut se contenter d'accompagner des initiatives ou de réaliser des investissements de conjoncture. Elle doit fixer un cap clair et partagé, se poser en bras armé du programme et des actions qui en découlent, s'attaquer de front aux obstacles rencontrés, mobiliser les financements disponibles au-delà du budget qui lui est naturellement dévolu et faire primer l'expertise de ses agents, de ses prestataires ou partenaires sur tout autre considération. Il n'est plus possible d'entendre depuis 20 ans qu'on va s'attaquer à ceci ou s'attaquer à cela pour se retrouver avec des projets qui, quand ils ne sont pas tout simplement laissés de côté, prennent des dizaines d'années pour être mis en place.

Les 5 années qui viennent de s'écouler confirment que ce qui importe pour le

développement d'un territoire c'est : établir de manière concertée les priorités, privilégier l'efficacité dans l'action, faire face aux difficultés avec pragmatisme et détermination, être proactif dans la recherche de solutions !

Désormais ce qui doit compter est donc l'efficacité et la transparence dans l'action.

Quand nous nous sommes engagés dans ce contrat de mandature, c'est parce que la priorité à l'époque était pour nous de redresser les finances de la nouvelle collectivité, tout en travaillant à la projection vers l'avenir par de l'investissement productif. En effet la capacité de remboursement moyen des ex-Conseils Régional et Général se situait autour de 14 années quand le niveau acceptable reconnu était de 9 ans, avec un seuil critique de 11 à 12 ans.

Mais redresser ce n'est pas bloquer, au risque de s'amputer de l'une de ses deux jambes !

En ramenant en cinq ans la capacité de désendettement de la Collectivité de 6 à 7 ans avant COVID, cette majorité a freiné le potentiel de développement observé ces dernières années, tiré notamment par le Tourisme et les secteurs qui y sont liés mais aussi une reprise de l'investissement. Faire le pari de la restriction pour apurer la dette est un mauvais calcul dès lors que ce choix a des impacts sociaux économiques.

Sans rentrer dans des débats techniques de chiffres – car au final on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut – la vraie différence est une différence

d'approche. L'une est passéiste, centrée sur une gestion en « bon père de famille » qui constitue son « matelas » pour redistribuer. Ce faisant on oublie l'importance du « multiplicateur keynésien » : une hausse de l'investissement public génère une hausse plus que proportionnelle du revenu global d'un territoire.

En d'autres termes, quand la Collectivité joue son rôle de moteur d'investissement, son rôle d'irrigation de l'économie, les retombées pour l'économie et le bien-être social sont démultipliés. C'est particulièrement vrai dans nos petits territoires insulaires dépendant de la commande publique. Comment peut-on se satisfaire de dégager des excédents quand les attendus de base ne sont pas remplis : respecter les délais de règlement aux entreprises, aux étudiants, aux partenaires qui de fait deviennent vos banquiers pendant que vous constituez ce matelas ? Il faut d'abord avoir rempli ses obligations pour pouvoir se féliciter d'un résultat. **Ceux qui ne comprennent pas cela nous maintiendront indéfiniment dans un statu quo qui empêche à la Martinique de déployer ses ailes !**

Le dirigeant doit sortir d'une logique comptable pour être visionnaire, audacieux, impulser, manager

En privilégiant une vision purement comptable des finances publiques, basée principalement sur des recettes octroyées (par l'Etat ou la fiscalité locale) et des dépenses incompressibles (liées à l'évolution des situations sociales ou charges de fonctionnement héritées), on limite son champ d'action. Le rôle d'un dirigeant, au-delà des moyens qui lui sont donnés et des contraintes qui lui sont imposées, est de faire preuve d'anticipation, d'audace et de courage pour trouver les moyens d'accroître les revenus de son institution, mais aussi de réduire ses dépenses.

Il y a plusieurs moyens d'accroître ses ressources. Je m'arrêterai notamment sur le recours à l'ingénierie financière et la proactivité dans la recherche et la mobilisation de ressources existantes.

Ainsi nous avons sous-utilisé le Contrat de Plan Etat-Région, devenu Contrat de convergence, alors qu'il était doté de plus de 450 M€ pour la réalisation de projets structurants, voire 800 M€ en l'adossant aux Fonds Européens. C'est aussi le cas pour la mobilisation des Fonds « Barnier » permettant la mise en sécurité sismique de nos bâtiments qui, si elle s'est accélérée, demeure en deçà de ses capacités.

Il est vrai que pour ces deux premiers fonds nous ne disposons pas de chiffres précis, puisque la rétention d'informations fait partie du mode de gouvernance actuel. C'est enfin le cas pour le fonds JEREMIE que nous avons proposé à l'Exécutif dès 2017 pour aider à renforcer les TPE et PME mais qui n'est toujours pas mis en œuvre, quand La Réunion, qui a commencé bien après nous, l'a déjà installé et activé.

Il y a également plusieurs moyens de réduire ses dépenses. Par exemple, sur l'aspect social, en investissant plus massivement sur des dispositions d'aides au retour à l'emploi qui coûteront au final moins cher que de subir l'augmentation des prestations sociales. Concernant le fonctionnement, en mettant l'accent sur l'optimisation des moyens de la Collectivité (économies d'énergies, optimisation des parcs de véhicules, matériels et autres moyens logistiques) pour lesquels très souvent la visibilité est faible quant à l'effectivité de leur utilisation.

Tirer les leçons du passé

Très simplement, ce qu'il faut comprendre de tout cela - au-delà des cours d'économie que veulent donner les uns et les autres, laissant croire que des élus ou entrepreneurs ne sauraient pas

lire des chiffres – c'est qu'il nous faut tirer les leçons du passé. **Depuis plus de 20 ans maintenant notre île fait face à une crise démographique, économique et sociale que nous traitons par des pansements sur des jambes de bois** : on fait un peu de ceci, un peu de cela sans poser sur la table et frontalement les problèmes qui perdurent, sans identifier clairement les points de blocages pour travailler ENSEMBLE à y trouver des solutions. **Se retrancher derrière des questions de statuts ou d'absence de marges de manœuvres locales est un mouchoir posé sur ses propres insuffisances. Si c'était le cas, La Réunion ne connaîtrait pas le dynamisme qu'elle confirme depuis dix ans ; la Guadeloupe n'effectuerait pas le rattrapage que l'on constate d'années en années.**

Ce n'est donc pas au statut qu'il convient de s'attaquer mais à notre incapacité collective à travailler ENSEMBLE sur un projet Martinique. Notre incapacité à changer nos méthodes de fonctionnement pour infléchir la courbe de progression de la Martinique. Notre incapacité à redonner confiance à la population en elle, en nous élus, en la Martinique.

Tirer les leçons du passé, c'est convenir que nos méthodes n'ont pas été bonnes et en construire d'autres qui mettent l'audace, la détermination, l'efficacité et la transparence au cœur du débat public !

Yan MONPLAISIR

1^{er} Vice-président de l'Assemblée de Martinique, Président de la Commission Développement Économique et Tourisme.



Fred LORDINOT

CTM : Une majorité disloquée, un conseil Exécutif affaibli

Pour la dernière fois en 2020, l'Assemblée de Martinique s'est réunie en séance plénière les 21 et 22 décembre, en visioconférence. Sur proposition du Président du Conseil Exécutif, l'ordre du jour comportait l'examen de 74 dossiers. Dont le dossier emblématique concernant la remise en état de la canalisation d'eau potable à Séguineau. Plusieurs autres dossiers ont été présentés selon la procédure d'urgence, 3 jours avant le jour prévu pour la séance plénière.

Cette dernière séance de l'année intervenait dans un contexte particulier. En effet, quelques jours auparavant, onze Conseillers Territoriaux, dont le Président de l'Assemblée et 3 vice-présidents, avaient introduit un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif. Les onze Conseillers demandent au Tribunal de considérer que le refus du Président de l'Exécutif d'exécuter la délibération votée par l'Assemblée, au sujet de la canalisation d'eau potable de Séguineau, relève de l'excès de pouvoir. Le recours demande également au Tribunal d'annuler l'arrêté du Préfet qui ordonne une enquête publique pour l'établissement d'une servitude.

C'est dans ce contexte particulier que le Président du Conseil Exécutif a introduit, selon la procédure d'urgence, l'avant-veille du jour prévu pour la séance, un dossier pour la participation de la CTM, à hauteur de 3 millions d'euros, à l'opération d'achat, par un groupe d'investisseurs guadeloupéens, de la société de transport aérien CORSAIR.



DOUBLE ÉCHEC POUR L'EXÉCUTIF AFFAIBLI

Pour ces 2 dossiers emblématiques, rétablissement de l'eau potable au robinet par l'exécution de la délibération adoptée et financement de la reprise d'une compagnie aérienne, le petit noyau dur soutenant l'Exécutif a été mis en échec.

Après plusieurs heures de débats, à la majorité absolue des Conseillers Territoriaux, les propositions de l'Exécutif ont été rejetées.

Au mépris du droit en vigueur et des valeurs de l'État de droit, le petit clan qui contrôle la CTM a cherché à délester de ses prérogatives l'Assemblée de Martinique, assemblée souveraine élue au suffrage universel.

Face au déni de démocratie, ce double refus des Conseillers Territoriaux témoigne du niveau d'affaiblissement de l'Exécutif en cette fin de mandature. Incapable de réunir une majorité sur des sujets d'importance sanitaire et économique, le pouvoir exécutif a du

battre en retraite et accepter de se plier aux résultats des votes majoritaires.

Cette situation nouvelle, d'ailleurs tout à fait prévisible, explique sans doute l'incapacité de l'Exécutif à soumettre à l'Assemblée son projet de budget primitif pour l'année 2021.

En effet, alors qu'en vertu d'une pratique démocratique bien établie le Budget Primitif de la CTM est soumis au vote de l'Assemblée courant décembre, la date du vote du Budget Primitif 2021 n'est à ce jour pas encore fixée.

Cette absence de date révèle l'incapacité de cette majorité disloquée à se mettre d'accord sur un projet de budget pour l'année 2021. Alors même que les situations sanitaire et économique exigent des réponses rapides accompagnées de financements adaptés.

L'Union Européenne a réussi à adopter un plan de relance massif pour les pays d'Europe et les Régions Ultrapériphériques ; le Gouvernement français a fait voter par l'Assemblée Nationale son projet de loi de Finances 2021 ; la Majorité Gran Sanblé ne sait pas encore à quelle date sera voté le Budget Primitif 2021 de la CTM.

Au déni de démocratie s'ajoute aujourd'hui la paralysie budgétaire. Une paralysie budgétaire préjudiciable à la santé et à l'économie martiniquaises.

Une paralysie budgétaire préjudiciable à la mobilisation des millions d'euros mis à la disposition de la CTM par le Gouvernement et l'Union Européenne.

Une paralysie budgétaire qui traduit l'affaiblissement et l'égarement d'un Exécutif désavoué par l'Assemblée et une proportion croissante de Martiniquais-es.

***Au déni de démocratie s'ajoute aujourd'hui la paralysie budgétaire.
Une paralysie budgétaire préjudiciable à la santé et à l'économie martiniquaises.***

PERSPECTIVES 2021

Les Élections pour le renouvellement à la CTM se dérouleront probablement en JUIN 2021. Sauf bien entendu aggravation de la crise sanitaire et échec (peu probable !) de la stratégie vaccinale du Gouvernement.

La Majorité sortante disloquée dite du Gran Sanblé se divisera en 3 ou 4 morceaux.

Elle tentera, en camouflant les réalités vécues par les Martiniquais-es, à coups d'opérations de communication, de valoriser le maigre bilan de sa mandature.

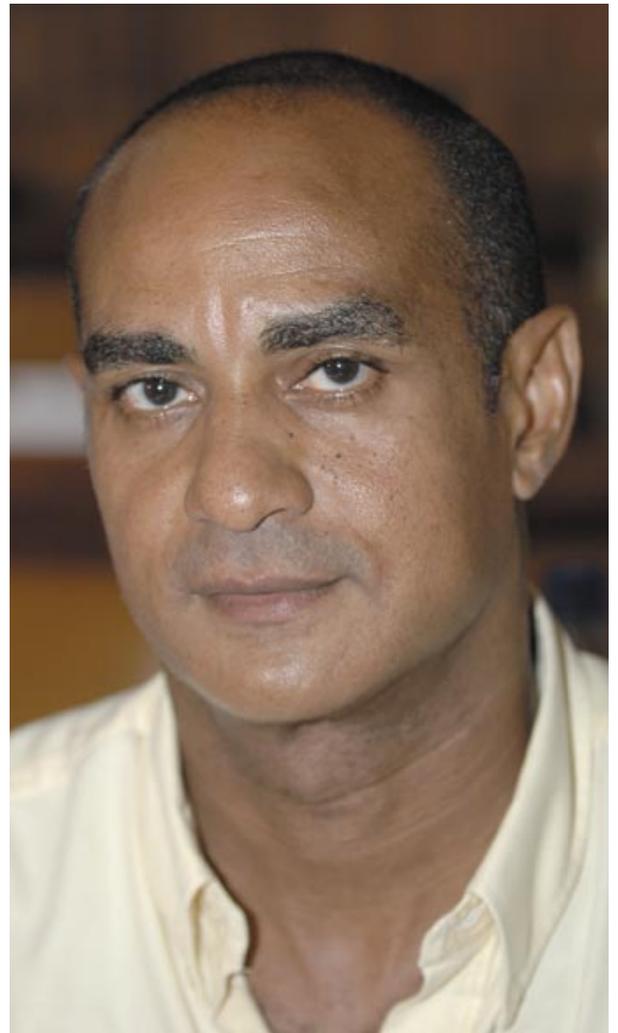
Elle ne pourra toutefois justifier le manque de transparence et l'opacité des processus de décision, qui sont les caractéristiques principales de l'Exécutif.

- Refus de communiquer l'audit des comptes de la CTM réalisé en 2016 ;
- Refus de diffuser l'organigramme et l'inventaire de la Collectivité ;
- Refus de fournir les dépenses engagées pour un hymne et un drapeau ;
- Refus d'exécuter une délibération légale et exécutoire de l'Assemblée de MARTINIQUE.

- Et surtout, refus de mobiliser les 230 millions d'euros prévus au Budget Supplémentaire 2021.

Un budget adopté avec l'abstention notable des Élus de Ba Peyi A An Chans.

Ces mêmes Élus avaient aussi refusé de voter le Compte Administratif 2019 qui



affichait un excédent astronomique de 78 millions d'euros.

Les effets de la crise économique seront visibles au premier semestre 2021.

Pour répondre efficacement aux défis et enjeux à venir, les Élus doivent se rassembler au delà des appartenances partisans, idéologiques,...et ethniques.

Dépasser les clivages traditionnels, refuser « l'identité ethnique », investir dans les secteurs d'avenir, accompagner les plus démunis et les personnes fragiles sont des priorités incontournables.

Avec confiance et courage, unissons nos forces et nos intelligences pour remettre la MARTINIQUE sur le chemin du progrès et de la réussite individuelle et collective.

Fred LORDINOT

Vice-président de l'Assemblée de Martinique

== Ajl 02003.1952 ==

OCEAN VIEW VILLA
Sarl à capital variable, au capital de 1000 €
Siège social: 30 QUARTIER DEVILLE VILLA
STONE WAVE 97228 SAINTE-LUCE
RCS FDF 882 214 323

Par décision en date du 01/10/20, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Rony SAINT-CYR de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02003.1952

== Ajl 02005.1952 ==

SOLIS
SAS au capital de 2000 €
Siège social: 53 Avenue des Arawaks
Chateauboeuf 97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FDF 879 703 643

Par décision en date du 10/11/20, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Albert BOUANICHE de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour. Les associés décident de nommer Madame Karine NAKACHE en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02005.1952

== Ajl 02006.1952 ==

SOLIS ENR
SAS au capital de 2000 €
Siège social: 53 Avenue des Arawaks
Chateauboeuf 97200 FORT-DE-FRANCE
RCS FDF 879 426 153

Par décision en date du 10/11/20, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Albert BOUANICHE de ses fonctions de Président et Monsieur Jacques NAKACHE de ses fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour. Les associés décident de nommer Monsieur Jacques NAKACHE en qualité de Président et Madame Karine NAKACHE en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02006.1952

== Ajl 02007.1952 ==

RENOVBAT 972
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : centre commercial de Dillon
Immeuble FAG 97200 FORT DE FRANCE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FORT DE FRANCE du 21 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : RENOVBAIT 972.

Siège : centre commercial de DILLON Immeuble FAG 97200 FORT DE FRANCE.

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros.

Objet : la rénovation et l'embellissement total de l'habitat (à savoir notamment : les travaux de toiture, de carrelage, de peinture, de plomberie, d'électricité, le changement de tôles, charpentes, faux plafonds en PVC, gouttières, réalisation de dalles en béton, de

murs de soutènement, de salle d'eau et WC, d'avancées de terrasse,...) ; la construction de bungalows sans permis de construire ; l'aménagement intérieur.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Simy NAKACHE, demeurant 8, route de l'enclos, appartement A - escalier 1 97233 SCHOELCHER. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis
Le Président
Ajl 02007.1952

== Ajl 02008.1952 ==

SODICA
SARL au capital de € 7.500
Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FDF

Par décision de l'AGE du 20/12/2020 il a été décidé, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, de la continuation de la société conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce. RCS Fort-De-France.

Pour avis
Le Gérant
Ajl 02008.1952

== Ajl 02009.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué par acte SSP en date 22.12.2020 la création suivante : **SCI VARIABLE**. **Capital social** : 100€. **Forme juridique** : SCI. **Dénomination sociale** : SCI VARIABLE. **La société a pour objet directement ou indirectement, en France et à l'étranger** : Toutes acquisitions d'achat, de mise en location et de vente de bien immobilier. **Siège social** : 45, Rue Camille JUNKERE Plateau Fofa 97233 Schoelcher. **Durée** : 99 ans. **Président** : Mr Michalet Michel.

Les statuts seront créés en conséquence.

Le Président
Ajl 02009.1952

== Ajl 02010.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée Unipersonnelle. **Dénomination sociale** : JGB RENOVATION. **Objet social** : Travaux de peinture intérieur-Extérieur, Plomberie, Pose de menuiserie, Carrelage, Electricité. **Siège social** : 42 Lot. Château Paille 97280 LE VAUCLIN. **Durée** : 20 ans. **Capital social** : 7.000 euros en numéraire dont 1.000€ libéré. **Président** : Monsieur JOSEPH Jean-Elie.

Immatriculation : RCS de FORT DE FRANCE.

Pour avis
Le Président
Ajl 02010.1952

== Ajl 02011.1952 ==

KB'ELEC SARL
Habitation le Chalet Rivière l'or
97212 SAINT JOSEPH
SIRET: 75341069500021 - NAF: 4321A

AVIS DE PUBLICITE

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2020, les associés ont acceptés et votés à l'unanimité la mise en sommeil et ce, pour durée de 2 ans de l'entreprise **KB'ELEC Sarl** immatriculée au RCS de Fort de France sous le numéro 753 410 695 00021 et ce, à effet au 31 décembre 2020. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE.

Pour avis,
Le représentant légal.
Ajl 02011.1952

== Ajl 02012.1952 ==

HOLDING EMAL
SARL au capital de 2.296.000 €
Siège social : Hameau de Pointe Lynch
97231 LE ROBERT
RCS FORT-DE-FRANCE 752 164 632

Selon PV d'AGE du 21 DECEMBRE 2020, les associés ont décidé d'ajouter à l'objet social « L'animation du groupe, la prise de mandats et la prestation de services de toutes sortes au profit des filiales et participations, en ce y compris toutes prestations de centralisation des opérations de trésorerie, la constitution de toutes suretés et garanties dans l'intérêt du groupe » à compter de ce jour, de nommer à compter de ce jour en qualité de Co-Gérant pour une durée illimitée : Monsieur Jean-Yves AGLAE. Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Ajl 02012.1952

== Ajl 02013.1952 ==

DES ANTILLES
Société civile immobilière
Au capital 4 573,47 euros
Porté à 529 573 euros
Siège social : ZI Les Mangles
97232 LE LAMENTIN
RCS FORT DE FRANCE 380 970 814

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 29/10/2020 que le capital social a été augmenté de 1524,49 euros par voie d'apport en numéraire et 523 475,04 euros par l'incorporation de réserves, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à mille euros (4 573,47). **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à cinq cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-treize euros (529573 euros).

Pour avis
La gérance
Ajl 02013.1952

== Ajl 01820.1952 ==



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE COMPLEMENTAIRE

REALISATION D'UN CYCLE DE FORMATION AU METIER DE MAITRE NAGEUR SAUVETEUR TRANCHE 6 LOTS 73 à 75. **Référence de publication au JOUE** : 20-90517. L'avis d'appel public à la concurrence détaillé est consultable à l'**adresse électronique suivante** : <https://collectiviteterritorialede-martinique.achatpublic.com>.

Référence de l'opération : N°2020A-FS035. **Date limite de réception des offres** : le 18 Janvier 2021 à 12h00 précises.

Ajl 01820.1952

== Ajl 02014.1952 ==

AVIS DE MODIFICATION

Avis d'augmentation du capital par voie d'augmentation du nombre de parts sociales. **Dénomination sociale** : NATEYA SASU. **Forme** : SASU. **Siège social** : 14 lotissement Habitation Mahault 97232 Le Lamentin. **Capital social** : 5 500 euros. Numéro SIREN 842277386 RCS FORT DE FRANCE. Aux termes des décisions de l'associé unique du 20 décembre 2020, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 500 euros à 5 500 euros par voie d'émission de 250 actions ayant chacune une valeur nominale de 20 euros. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au registre du commerce et des sociétés de Fort De France.

Pour avis et mention.
Ajl 02014.1952

== Ajl 02015.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SASU MC BTP. **Capital** : 1000 euros. **Président** : COUTURIER Max. **Objet** : Travaux de maçonnerie générale. **Adresse** : Quartier Petite LE-ZARDE 97213 GROS MORNE. **Durée** : 99 ans.

Ajl 02015.1952

== Ajl 02016.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SASU WLS TRANSPORT. **Capital** : 600 euros. **Président** : VOYER Arthur. **Objet** : Transport de marchandises et de livraisons diverses. **Adresse** : Quartier Vieille Terre 97270 Saint Esprit. **Durée** : 99 ans

Ajl 02016.1952

== Ajl 02017.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : SASU DOM'elec. **Capital** : 200 euros. **Président** : N'TONE Ebenezer. **Objet** : travaux d'installation électrique et téléphonique dans tous les locaux. **Adresse** : Quartier Génipa Petit Bourg 97215 Rivière Salée. **Durée** : 99 ans

Ajl 02017.1952

== Ajl 02018.1952 ==

PSP INVEST

Société civile immobilière
Au capital de 1000 euros
50B Rés. Les Cascades de Madiana
Rue Vincent PLACOLY 97233 SCHOELCHER
RCS FDF 834 870 735

Par décision du 30/09/2020 l'assemblée générale a décidé de modifier l'objet social pour « Activité de société holding par l'acquisition et la gestion de valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations françaises ou étrangères, créées ou à créer, la réalisation de toutes opérations d'administration et disposition, par tous moyens et notamment achat, vente, échange, portage, apport, fusion, scission. L'animation du groupe, la prise de tous mandats et la prestation de services de toutes sortes, pour autant qu'ils conservent une nature civile, au profit des filiales et participations, en ce compris la constitution de toutes sûretés et garanties dans l'intérêt du groupe ». L'assemblée Générale approuve et constate l'apport en nature suivant : Monsieur Patrick SAINT-PRIX fait apport à la Société de 100 parts sociales de la société PETROGEST (RCS FDF 844 095 463) évaluées à 34 000 euros ; 500 parts sociales de la société PETROLUB (RCS FDF 520 620 071) évaluées à 8 000 euros ; 500 parts sociales de la société PETROFOOD(RCS FDF 447 621 731) évaluées à 8 000 euros ; 100 parts sociales de la société PETRONORD (RCS FDF 448 592 337) évaluées à 1 600 euros ; 150 parts sociales de la

société SERVICAR (RCS FDF 414 575 571) évaluées à 3 000 euros, L'assemblée générale décide alors à titre de rémunération des apports approuvés d'augmenter le capital social d'un montant de 54 600 euros pour le porter de 1 000 euros à 55 600 euros par voie de création de 5 460 parts sociales nouvelles de 10 euros de nominal chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de FDF.

Ajl 02018.1952

== Ajl 02019.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution à l'avis de constitution. Il est constitué par acte SSP en date 12/12/2020 la création suivante : KHERMA. **Constitution du capital social** : 3 000€. **Forme juridique** : SASU. **Dénomination sociale** : KHERMA. **Objet** : Courtier et intermédiaire en opération de banque et services de paiements, courtier en assurance et / ou démarcheur bancaire conseiller en investissements financiers et /ou démarcheur financier et intermédiaire en assurances et toutes autres activités s'y rattachant. **Siège social** : 39, Rue de La Belle Epine 97200 Fort-de-France. **Durée** : 99 ans. **Gérant** : Mr TYBURN Michel. Les statuts seront créés en conséquence.

Le Président
Ajl 02019.1952

== Ajl 02022.1952 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : DJO BIDEN TERRASSEMENT. **Forme** : S.A.S.U. **Capital** : 7000.00 euros. **Siège social** : Zac 1 Chateauboeuf 15 Rue Gran moun 97200 FORT DE FRANCE. **Objet social** : TOUS TRAVAUX DE TERRASSEMENT D'AMENAGEMENT EXTERIEUR. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. **Président** : CANDALE Johan David demeurant à Chateauboeuf 15 Rue Gran moun 97200 FORT DE FRANCE. **Immatriculation** : RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 02022.1952



*125 commerces et services
à votre disposition.*

2000 places de parking.

Ouvert du :

*Lundi au Jeudi de 9 heures à 20h30
les Vendredis et Samedis de 9 heures à 21h*

ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Avec vous depuis 40 ans !

POLITIQUE

ÉCONOMIE

ENTREPRISES

ÉLU(E)S

ART & PATRIMOINE

TOURISME

MUSIQUE

SPORT

CARAÏBE...

... en 2021

nous serons toujours à vos côtés !



MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902

VISITES CONTÉES AU MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902



Olivier Compère, architecte. Photo Jean-Baptiste Barret.

MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902 | MUSÉE FRANK A. PERRET

Ouvert tous les jours de 9h à 18h
169 rue Victor-Hugo
Saint-Pierre, Martinique
www.memorial1902.org
www.facebook.com/memorial1902
Tel. 05 96 78 15 16

A l'occasion des vacances de fin d'année, le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret propose des visites contées aux enfants et à leurs parents. En créole ou en français, ces visites vous feront découvrir l'histoire de Saint-Pierre, d'une manière adaptée aux familles.

Visites contées en français tous les jours du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 à 10h.

Visite contée en créole les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 à 15h.

Inscription obligatoire au 05 96 78 15 16 ou contact@memorial1902.org
Activité à partir de 3 ans
Durée : 45 minutes environ

Tarif : la visite contée est comprise dans le ticket d'entrée
Enfant (- 7 ans) = gratuit
Enfant (7-17 ans) = 6 €
Adulte = 8 €

Le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret a ouvert ses portes le 8 mai 2019, date anniversaire de l'éruption de la montagne Pelée et de la destruction de Saint-Pierre qu'il commémore. Il témoigne de la vie à Saint-Pierre en 1902.

Ce musée municipal de la Ville de Saint-Pierre bénéficie du label « Musée de France » décerné par le ministère de la Culture. Il est géré par la Fondation Clément dans le cadre d'une délégation de service public de sept ans.

Au cours de l'année 2019, il a accueilli plus de 40 000 visiteurs dont 2 000 scolaires. Les Martiniquais ont représenté 60 % de sa fréquentation ce qui témoigne de leur intérêt pour cette histoire exceptionnelle.

L'Îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE
VODKA



Hennessy
COGNAC

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



MOËT & CHANDON
CHAMPAGNE



L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHËLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.lilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR